

NOUVELLES

CSN

Numéro 327

24 MAI
1991



Mouvement Québec

BLITZ!

Page 3



BLITZ!

3

À compter de maintenant, et jusqu'au 24 juin, dans toutes les régions du Québec, commence un premier blitz d'adhésion à Mouvement Québec. Objectif: 25,000 membres provenant de la CSN.



Un succès boeuf

6

Un premier bilan de l'expérience-pilote des cours de français donnés sur les lieux de travail, à l'hôtel Sheraton Centre de Montréal.



Attilio devait prendre sa retraite en novembre...

8

...mais un bête accident de travail lui a enlevé la vie avant qu'il ne puisse en profiter. Le point sur la sécurité du travail sur les chantiers de construction.



L'éducation, plus que jamais!

11

Une entrevue avec Denis Choinière, président de la FNEEQ, à la veille du 21e Congrès de l'organisme.



Le socialisme selon Léon XIII

12

Un bref compte-rendu du colloque sur le centenaire de l'encyclique Rerum Novarum.



Vous êtes au volant d'un ordinateur

13

Pour vous faire connaître les personnes qui traitent vos voitures lorsque vous «entrez au garage», *Nouvelles CSN* a rencontré deux mécaniciens, Réal Tassé et Richard Casavant, qui nous en ont raconté des vertes et des pas mûres. Elle est loin, l'époque du moteur à vapeur...



CHRONIQUES

D'un autre oeil: *La diva et les réfugiés*, par Clément Trudel.

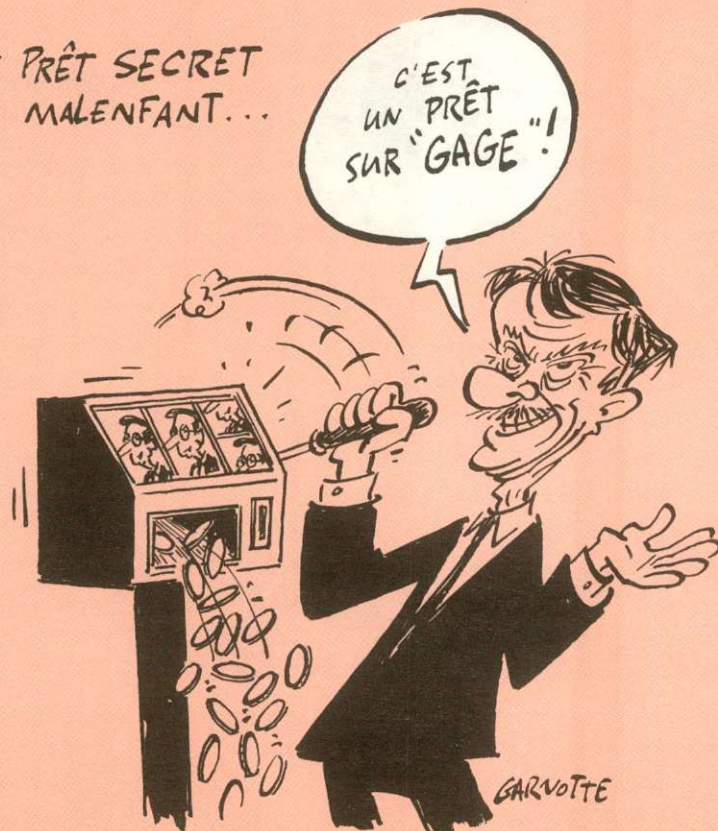
Regards: *Le capitaliste Péladeau*, par Pierre Vadeboncoeur.

Lecture: *Tout gouvernement n'est qu'une association secrète de voleurs et d'assassins*, par Jean-Pierre Paré.

Musique: *Nos choix pour le Festival de jazz international de Montréal.*

Billet: *Bon retour de Plattsburgh*, par Michel Rioux.

LE PRÊT SECRET
'A MALENFANT...



Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Photographe
Alain Chagnon
Guy Turcot

Rédaction
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Caricaturiste
Garlotte

Impression
Les travailleurs et
travailleuses
syndiqués CSN
de L'Imprimerie
L'Éclaireur
de Beauceville

Collaborations
Maurice Roy
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Conception graphique
Jean Gladu

Infographie
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Rédaction: 514-598-2159 Distribution: 514-598-2233
Numéro central: 598-2121

Pour poursuivre la marche vers l'indépendance

BLITZ!

Réunis en conseil confédéral spécial convoqué expressément sur la question nationale, les délégués, en provenance des neuf fédérations et des 22 conseils centraux qui le composent, ont tracé la trajectoire à suivre en vue d'atteindre l'objectif de la souveraineté du Québec à l'intérieur des 18 mois qui viennent.

Dans un document intitulé «*Suite de la Commission Bélanger-Campeau: Poursuivre la marche vers l'indépendance*», la CSN analyse différents scénarios politiques, suivis de quatre blocs de recommandations, précisant ainsi les grandes lignes de son action pour les prochains mois. Après une première phase d'action, qui s'est traduite notamment par la tenue de colloques régionaux et de mini-référendums, voilà maintenant une deuxième phase qui définit l'action à mener d'ici l'échéance référendaire. Au coeur de la stratégie de la CSN se trouvent deux axes principaux: Mouvement Québec, et une vigilance de tout instant pour éviter que le gouvernement de Robert Bourassa ne détourne le Québec de la volonté populaire de trancher une fois pour toutes en faveur de la souveraineté.

Garder les yeux ouverts

Les propositions adoptées par le conseil confédéral illustrent qu'au cours des 18 prochains mois,



Réunis en assemblée de section, des menuisiers-charpentiers membres du Syndicat de la construction de Montréal ont été parmi les premiers à se joindre à l'opération blitz.

Par Thérèse Jean

À compter de maintenant, et jusqu'au 24 juin, dans toutes les régions du Québec, commence un premier blitz d'adhésion à Mouvement Québec. Cet organisme, qui a vu le jour en février dernier, et auquel on adhère sur une base volontaire et individuelle (voir page 24), a pour objectif la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard en octobre 1992. La CSN vise à y recruter 10% de son membership, soit environ 25 000 membres. C'est par le truchement de Mouvement Québec que l'on compte organiser et mobiliser le plus grand éventail possible de groupes et d'individus en faveur de la souveraineté. La CSN militera activement au sein de Mouvement Québec afin que celui-ci devienne une organisation de masse, non partisane, bref, un extraordinaire mouvement de pression populaire crédible et représentatif ayant des racines dans toutes les régions du Québec et dans tous les milieux: syndicaux, populaires, communautaires, féministes, artistiques, municipaux, d'affaires, autochtones, ethnoculturels, anglophones, etc.

Sur notre photo de première page: des membres de la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec posent volontiers avec leur carte de membre de Mouvement Québec pour Nouvelles CSN.

on entend bien être de tous les fronts, critiques, vigilants et actifs face aux divers scénarios possibles. Un premier scénario concerne la possibilité d'un référendum pan-canadien. La CSN est claire et sans équivoque. Elle combattra tout projet du genre visant à disposer de la souveraineté du Québec. Pour ce qui est des prochaines élections fédérales, le conseil confédéral a amendé la proposition visant à favoriser l'émergence de candidatures progressistes au sein du Bloc Québécois pour une autre demandant de favoriser l'émergence de candidatures progressistes et souverainistes. La CSN recourra, en conformité avec ses statuts et règlements, aux moyens qui lui permettront le mieux de défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses, et de promouvoir son projet de société à l'intérieur d'un Québec souverain, en faisant le bilan de la situation et en se prononçant publiquement sur les enjeux soulevés par ces élections.

Sur la scène québécoise, au moment des prochaines élections, la CSN utilisera aussi tous les moyens qu'elle juge appropriés pour défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs et promouvoir son projet de société à l'intérieur d'un Québec souverain. Dans cette perspective, elle fera le bilan du gouvernement libéral sortant et se prononcera publiquement sur les enjeux des élections provinciales.

La souveraineté pave la voie à notre projet de société

«Nous sommes, en fait, en campagne référendaire»

-Gérald Larose

Par Michel Crête

Dans son allocution précédant le débat sur la stratégie à retenir en vue de la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec, le président de la CSN a exposé d'une façon très rigoureuse différents arguments et faits qui militent en faveur de la souveraineté du Québec. De son analyse, il ressort tout d'abord que la souveraineté est une condition nécessaire à l'avancement du projet de société de la centrale; ensuite, que jamais comme maintenant autant de conditions n'ont été réunies pour que le Québec devienne un pays; et, enfin, que les 18 prochains mois seront des mois houleux car les forces dominantes ne laisseront pas aller le morceau facilement.

Pour Gérald Larose, les conditions pour que le Québec devienne effectivement un véritable pays sont d'autant réunies qu'il y a eu des transformations profondes au Canada ces dix dernières années. Des changements tels qu'ils lui font dire que le régime fédéral est irréformable et qu'il y a dans ce pays un gouvernement de trop. Les Québécoises et les Québécois savent de

plus en plus le quel!

Ainsi, le Canada, le Québec surtout, s'est embarqué dans un traité de libre-échange avec ce que cela implique comme tendances à l'homogénéisation des diverses politiques économiques et sociales.

En dix ans, le Canada et le Québec ont procédé à une réforme de la fiscalité qui a profité aux compagnies et déten-

Sylvio Gagnon, président du Conseil central de Montréal

J'ai une certaine satisfaction à la lecture du document qu'on nous présente car on y aborde un peu plus la question du projet de société de la CSN. Toutefois, dans les propositions, on en parle peu. Sans remettre en cause la souveraineté, je crois qu'il faut en parler, de notre projet de société, dire pourquoi nous voulons accéder à la souveraineté...

Le problème principal, c'est que le Mouvement Québec manque de visibilité. De plus, pour que ce mouvement atteigne de la crédibilité dans le mouvement syndical, il faut parler du projet de

société. Et pour que les travailleuses et les travailleurs adhèrent à cette organisation, il faut faire pénétrer le Mouvement Québec dans les lieux de travail.

Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN

Les colloques régionaux et une grande partie de notre mémoire à la Commission Bélanger-Campeau ont porté sur notre projet de société. En plus, le 8 mars et le Premier mai ont été des occasions d'intervenir sur notre projet de société. La priorité pour nous, dans les prochains mois, c'est d'obtenir la souveraineté, car c'est là la condition pour obtenir

plus de droits et améliorer nos conditions de travail et de vie.

Sylvio Robinson, président de la Fédération des affaires sociales

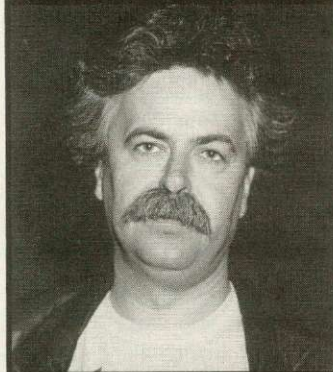
Voter ça, c'est fort engageant. C'est mettre le pied sur la pédale. C'est inciter nos membres à adhérer au Mouvement Québec. Quand je lis la proposition, je lis qu'on fait signer des cartes. Moi, je vais voter pour la proposition. Mais j'ai envie de vous dire que les gens n'ont pas la tête à ça. Ils sont préoccupés par le chômage et la récession. Je ne dis pas que la FAS ne travaillera pas pour faire adhérer du monde à Mouvement Québec. Je ne dis pas que la FAS ne militera



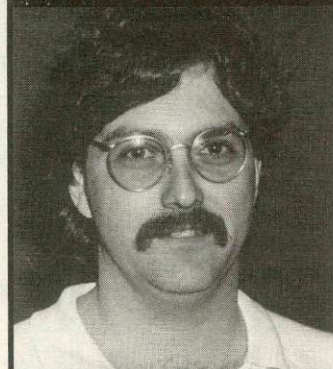
Sylvio Gagnon



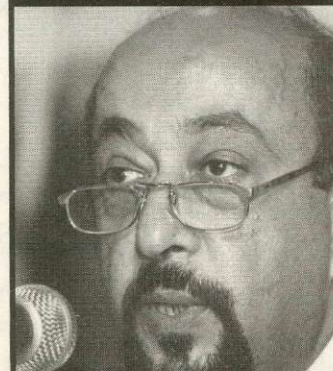
Pierre Paquette



Sylvio Robinson



Guy Rousseau



Maurice Amram

teurs de capitaux, mais sur le dos des consommateurs, des petits propriétaires, des travailleuses et des travailleurs.

En dix ans, on a assisté à la privatisation d'un bon nombre d'instruments d'intervention économique et de protection sociale.

En dix ans, on a fait des employé-es de l'État des boucs émissaires économiques et on s'est attaqué à leurs salaires.

En dix ans, le chômage a atteint les taux extraordinaires de 13,6% pour le Québec, 11,5% pour le Canada, 14,7% pour Montréal, 25,3% pour la Gaspésie et 20,4% chez les jeunes!

Le Canada menace les provinces

En dix ans, le Canada a perdu toute marge de manoeuvre à cause de sa dette de \$400 milliards. Après avoir remis en cause le caractère universel de ses programmes sociaux, voilà que le Canada menace maintenant celui des provinces en transférant de moins en moins d'argent pour qu'elles assument leurs programmes universels en éducation supérieure ou en santé.

Devant une situation aussi catastrophique, la souveraineté, d'expliquer le président de la CSN, peut créer de nouvelles conditions pour bâtir une société à notre goût. «*Nous sommes, en fait, en campagne référendaire. Pourquoi? Parce*

que nous avons un projet de société à défendre. En 1991, il en va de notre avenir, de notre développement économique, de nos politiques sociales, de notre volonté de faire de ce coin de terre un espace où il y aura davantage de libertés, de démocratie, de solidarité et dans lequel tous les individus, indépendamment de leurs origines, se sentiront respectés, valorisés, intégrés. Notre tâche principale est celle d'organiser, de mobiliser, de faire en sorte que le gouvernement libéral n'ait pas le choix de faire se prononcer le peuple du Québec sur sa propre souveraineté, de faire en sorte que le fédéral laisse le peuple du Québec prendre seul ses propres décisions», de dire *Gérald Larose.*

Il est proposé que dans le cadre de la campagne pour la souveraineté du Québec, le conseil confédéral invite les membres des syndicats et des organismes affiliés à la CSN à favoriser l'émergence de candidatures progressistes et souverainistes en vue de la prochaine élection fédérale.

pas pour ça. Le seul objectif de mon intervention, c'est de donner l'heure juste.

Guy Rousseau, président du Conseil central de Trois-Rivières

En quoi la souveraineté nationale améliorera-t-elle notre condition? Il est important d'avoir le plus rapidement possible un outil pour trouver des réponses aux questions quotidiennes des membres. Le défi, c'est de faire le lien entre le quotidien et la souveraineté nationale.

Maurice Amram, président de la Fédération nationale des communications

Le danger qui nous guette, c'est de prendre pour acquis

que la population est acquise à l'idée de l'indépendance. Le Québec et la récession, c'est vrai! Il est important toutefois que nos membres montrent leur adhésion à l'indépendance au niveau national et local.

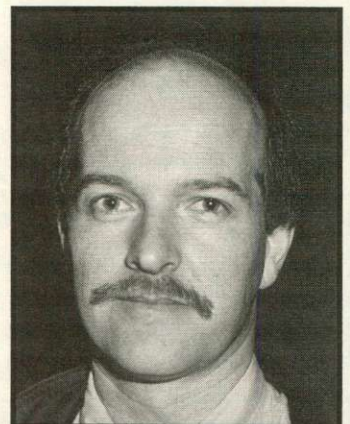
André Aubin, président du Conseil central de Drummondville

Nous n'avons pas à avoir de réticences à donner un coup de main au Bloc Québécois. Ce n'est pas un parti, c'est un mouvement qui défend la souveraineté.

Claudette Carbonneau, secrétaire du Conseil central de Montréal

La recommanda-

tion de l'exécutif de la CSN a le mérite de nous proposer d'investir la scène fédérale. Comme organisme, il nous est arrivé de donner un appui conjoncturel à certains partis politiques. Mais avant de s'engager dans un appui ponctuel, nous procédons par consultation, nous préparons un document, nous passons par l'assemblée générale. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas le feu. En effet, il n'y pas d'élections fédérales de si tôt. Il nous semble précipité de souscrire rapidement à une telle démarche visant à appuyer un regroupement ou un parti politique. Il importe donc de consulter le plus largement avant d'appuyer.



André Aubin



Claudette Carbonneau

Un succès boeuf

Par Jacqueline Rodrigue

Il n'est pas permis d'en douter, ce projet de cours de français en milieu de travail est un succès boeuf. Toutes les personnes que nous avons interviewées sont unanimes pour dire que ce cours leur a apporté beaucoup. C'est avec entrain qu'elles nous entretiennent de tout ce qu'elles ont appris, des nouvelles ouvertures sur le monde que cela leur permet maintenant et, dans certains cas, de celles qu'elles espèrent pour le futur, par exemple avoir accès à des postes où la connaissance du français écrit est exigée.

Le besoin, le goût d'apprendre sont certainement là. Ceux et celles qui suivent présentement le cours voudraient pouvoir poursuivre et c'est avec un petit soupir de déception qu'ils nous disent que le cours se terminera sous peu. Ceux et celles qui sont sur la liste d'attente pour pouvoir éventuellement suivre un tel cours s'informent régulièrement auprès du syndicat pour savoir si d'autres cours de français se donneront sous peu ou encore, auprès de ceux et celles qui suivent présentement le cours pour vérifier ce qu'ils apprennent et en connaître leur appréciation. Il n'y a pas de doute, ce projet pilote de cours de français en milieu de travail au Centre Sheraton crée une nouvelle dynamique dans l'établissement.



Mireille
Langlois-Descarries

A première vue, on s'étonne un peu d'un tel succès. Apprendre une autre langue, notamment le français, est ardu. Puis, disons-le, tous ces préjugés qui ont eu cours pendant tant d'années, et fort probablement encore aujourd'hui, voulant que les immigrants ne veulent pas apprendre cette langue, contribuent à créer chez plusieurs une image qui voudrait que ce soit avec un sentiment d'obligation qu'ils se rendent à ces cours, alors que c'est tout le contraire. Ce qui tend à démontrer que c'est peut-être plus l'accessibilité à de tels cours qui fait défaut que la volonté d'apprendre.

Pour Mireille Langlois-Descarries, enseignante, qui fait sa première expérience de cours de français en milieu de travail, une telle expérience est très positive. «*Le fait de pouvoir suivre comme ça des cours de français en milieu de travail, c'est très bon. L'accès au cours est facile et cela rend la clientèle moins fragile comparativement aux personnes qui doivent aller suivre des cours, le soir à l'extérieur, et qui sont aux prises avec toutes sortes de préoccupations. Puis, il y a une différence fondamentale, par exemple, entre des nouveaux immigrants qui ne réalisent pas toujours la nécessité d'apprendre le français, et eux, qui réalisent que quelque chose leur manque*».

Communiquer en tout temps

Pour tous les étudiants que nous avons rencontrés, peu importe qu'ils soient

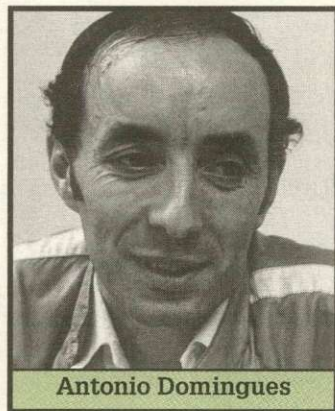
du groupe des débutants ou des intermédiaires, ils sont satisfaits des cours, heureux de ce qu'ils apprennent parce que cela leur permettra, avant tout, de communiquer avec le monde dans l'hôtel, mais aussi à l'extérieur de celui-ci.



Maria Vieira

Comme nous le dit Maria Vieira, couturière, «*je comprenais un peu le français mais je ne le parlais pas. Moi, j'aime parler. À mon travail, je rencontre tous les gens qui viennent chercher leur costume. Maintenant, je pourrai parler davantage à tous ces gens que je rencontre.*

«*Et à la maison, je parle plus en français avec ma fille. Ça aussi, c'est important, par exemple pour l'aider dans ses travaux à l'école.*»



Antonio Domingues

Antonio Domingues, garçon de table, est heureux lui aussi de pouvoir suivre ces cours sur les

lieux du travail: «*Mon horaire de travail n'est pas toujours le même. Il m'arrive de travailler l'avant-midi et le soir, ce qui fait que je n'aurais jamais pu m'inscrire à des cours de français ailleurs. Je suis au Québec depuis deux ans et je ne parlais pas français à mon arrivée. Désormais, je pourrai avoir plus de contacts avec les personnes avec qui je travaille ainsi qu'avec la clientèle.*»



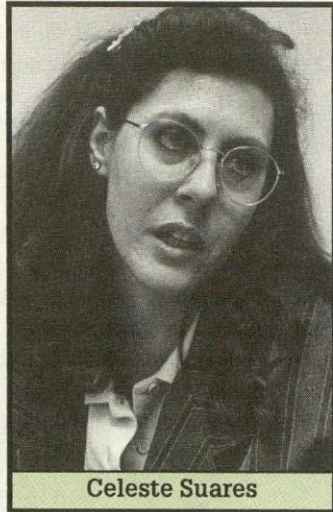
Francisca Alves

Pour Francisca Alves, qui travaille à la cafétéria, «*depuis que je suis le cours, je parle et lis plus le français dans mon milieu de travail. Mais si je suis ailleurs qu'au travail, par exemple si je suis dans un restaurant, je peux maintenant bien comprendre le menu et commander en français. Ça aussi, c'est bien.*»

On sent chez ces personnes une certaine fierté de pouvoir maintenant mieux communiquer en français avec leurs compagnons de travail comme avec la clientèle. Elles sont flattées quand un client leur demande si elles sont au Québec depuis longtemps parce qu'elles s'expriment bien en français.

Comme nous dit Céleste Suares, qui est femme de chambre, «*même si je ne suis pas obligée de connaître le français pour mon*

travail, c'est préférable de le savoir. Par exemple: je comprends mieux les questions que des clients



Celeste Suares

peuvent me poser dans les corridors et je peux leur répondre, m'exprimer.

«*L'horaire des cours, c'est bien, pour moi, parce qu'avec des enfants et d'autres tâches, le soir à la maison, c'est difficile de se déplacer pour aller suivre des cours, bien que c'est très important de suivre de tels cours dans la société d'aujourd'hui.*»



Maria Fernandes

Pour Maria Fernandez, aussi femme de chambre, «*c'est important de pouvoir communiquer avec les clients. C'est important aussi de savoir le français lorsque nous avons à rencontrer un médecin ou un dentiste. Un jour, j'aimerais aussi pouvoir avoir un autre emploi dans l'hôtel. Par exemple, réception-*

niste.»

Pour Chamerong Chy qui travaille dans le département des garçons de tables, l'expérience est positive aussi: «*Avec une meilleure connaissance de*



Chamerong Chy

la langue française, je peux parler avec les autres dans mon département. À ma pause-café, je peux lire le journal car j'aime être bien informé. Un jour, je pourrai peut-être avoir un autre emploi.» En nous montrant une carte qu'il vient de recevoir, il ajoute: «*Et maintenant, je peux même communiquer avec les autres par écrit en français.*»

L'avenir

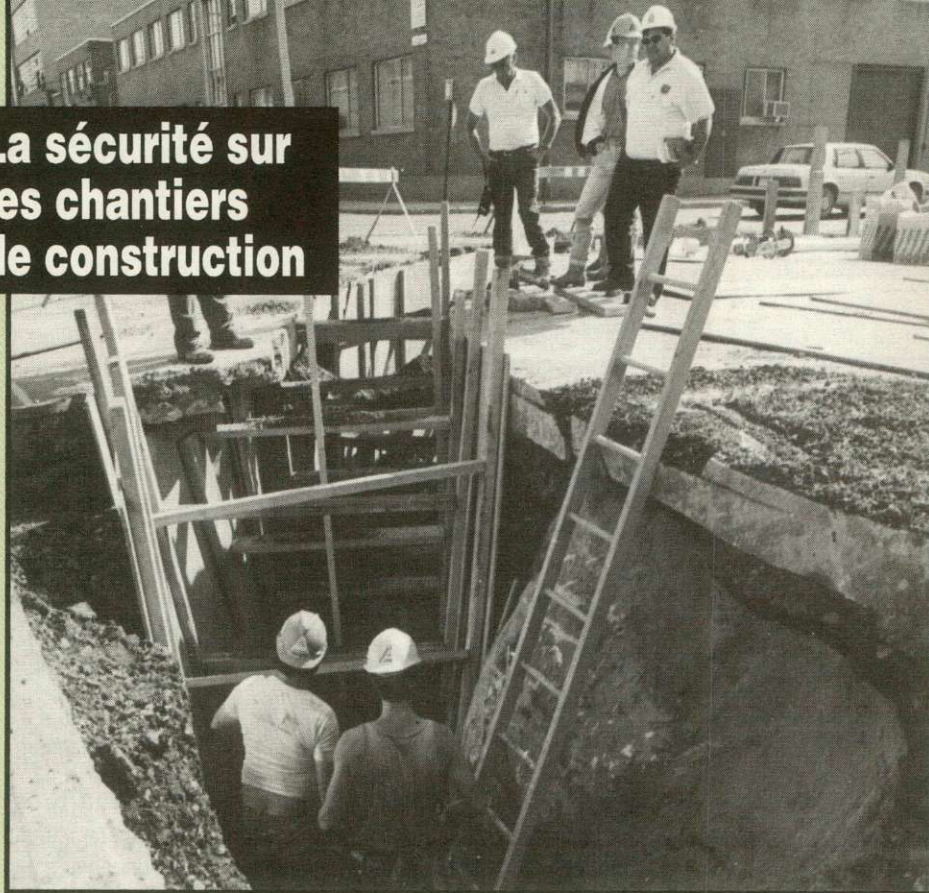
L'enthousiasme qu'a créé le projet de cours de français au Centre Sheraton pose maintenant des questions sur l'avenir de cette initiative à cet hôtel même, mais aussi ailleurs. Le syndicat, fort de cette expérience, tient absolument à ce qu'elle se poursuive dans son milieu et ce, d'autant plus que les attentes des membres sont encore très élevées. Cette réalité reflète tout simplement que cela répond à des besoins concrets. Pour en assurer la poursuite, il faudra nécessairement d'autres négociations avec l'employeur.

Du côté du Centre de ressources en éducation

populaire (CREP), organisme lié à la CECM et responsable de la formation au Centre Sheraton, ce projet pilote est certainement une expérience positive. Pour Jacques Houchard, responsable de la formation en milieu de travail au CREP, cette expérience représente un outil de promotion pour tenter d'élargir de tels cours en milieu de travail. Toutefois, le CREP n'est pas là pour créer des besoins mais bien pour répondre aux demandes, d'où qu'elles proviennent. «*À partir de cette expérience, on voudrait maintenant une offre de services plus complète de différents milieux de travail. Dernièrement, lors d'une réunion avec les commissions de formation professionnelle, où des employeurs étaient présents, nous avons pu citer en exemple l'expérience du Centre Sheraton. Ce sont, pour nous, des lieux qui nous permettent de mieux faire connaître de tels projets et les services que nous pouvons offrir, de susciter encore plus d'intérêt autour de tels projets*», de commenter monsieur Houchard.

L'enthousiasme est là. Ceux qui sont présentement en apprentissage reçoivent des encouragements de toutes parts et, à la blague, ceux qui attendent pour suivre de tels cours disent à ceux qui le suivent déjà: «*Maintenant, vous apprenez; après, vous nous l'enseignerez.*»

La sécurité sur les chantiers de construction



Attilio devait prendre sa retraite en novembre...

Par Louis-Serge Houle

Sur le petit chantier de la rue Meilleur, au nord de la métropole, le travail a repris son cours normal. La vie, elle, ne sera plus jamais pareille pour la dizaine de travailleurs qui s'activent dans la tranchée à y construire des murs de soutènement. Deux semaines auparavant, ironiquement le même jour que la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, un camarade de travail est mort étouffé dans la tranchée.

Pendant que les ouvriers installaient des conduits électriques à sept pieds sous terre, les parois se sont affaissées et la terre a rempli la tranchée. «Ça a pris un mort pour que le boss se décide à poser des étais», s'insurge un travailleur, qui préfère garder l'anonymat par crainte de perdre son emploi. La victime, Attilio Carpanzano, un manoeuvre spécialisé âgé de 64 ans, oeuvrait dans la construction depuis 36 ans. Il ne

s'agissait pas d'un jeune téméraire, réticent à respecter les normes de sécurité, comme l'image le veut souvent à propos des ouvriers de la construction. Attilio aurait atteint l'âge de la retraite au mois de novembre. Encore sous le choc, son contremaître n'est plus retourné sur le chantier.

Le matin de la courte visite de chantier effectuée par *Nouvelles CSN*, un travailleur se blesse à la main. Le responsable du chantier ne l'envoie pas subir d'examen puisque le tra-

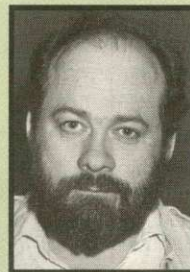
vailleur se dit prêt à reprendre le travail, même s'il aura de la difficulté à se servir de sa main gauche. En fait, il craint de ne pas être réembauché s'il quitte le chantier.

«Dans cette industrie, les travailleurs n'ont pas le droit d'être malades ou d'avoir un accident, explique Robert Lévesque, trésorier de la CSN-Construction et responsable de la santé-sécurité; sinon, ils sont condamnés au chômage et à la misère. La réalité, c'est que nous avons peu de possibilités de faire respecter nos droits en matière de santé et de sécurité au travail.»

Dans le secteur bâtiment et travaux publics, on a dénombré, entre 1985 et 1990, plus de 16,000 accidents de travail par année et 135 décès. C'est beaucoup plus que tous les autres secteurs d'activités au Québec. Avec son taux moyen annuel d'accidents de 15,5 par 100 travailleurs, la construction n'est dépassée que par le secteur forêt et scieries (18,7%).

Absence de sécurité

«C'est l'irresponsabilité des entrepreneurs qui cause le plus grand nombre d'accidents sur les chantiers», a déclaré le président de la CSN-



Construction, Olivier Lemieux, au lendemain du décès accidentel de Attilio Carpanzano.

Les travailleurs de Sorel en savent quelque chose.

Le 11 octobre 1990, à quelques jours de la Semaine de santé-sécurité, un accident fait deux morts et deux blessés sur le chantier de construction d'un complexe d'habitations pour personnes âgées. Les ouvriers travaillaient à la démolition de l'ancien Théâtre Sorel lorsque la plate-forme sur laquelle ils se trouvaient s'écroula, 26 mètres plus bas. Un travailleur est mort sur le coup, un autre est décédé quelques jours plus tard, et les deux autres ne travailleront plus sur les chantiers. Comme si ce n'était pas suffisant, ils porteront à jamais les marques de cet accident.

Le sous-contrat de démolition avait été octroyé à une firme qui ne possédait aucune expertise pour ce genre de travaux. Elle n'avait prévu aucun câble de secours qui aurait permis aux travailleurs de s'y attacher, ni élaboré de procédé mécanique pour descendre les grillages mé-

talliques que les travailleurs devaient démanteler. Pesant plus de 500 livres, ces grillages étaient descendus par les travailleurs à bout de bras, à l'aide de câbles.

Pendant ce mois d'octobre 1990, huit autres travailleurs de la construction sont décédés sur les chantiers.

Une industrie meurtrière

Olivier Lemieux connaît bien cette industrie, où il a oeuvré comme charpentier-menuisier durant une quinzaine d'années. «*La construction, c'est une industrie meurtrière menée en grande partie par des aventuriers qui ne recherchent que le profit, au détriment de la sécurité des travailleurs.*

«*Dans cette industrie, une cause importante du nombre élevé d'accidents tient à l'absence de sécurité d'emploi. Sans clause d'ancienneté, les travailleurs hésitent à faire valoir leurs droits, car ils peuvent se faire mettre à pied à tout moment.*

Les chiffres ne trompent pas. La construction est actuellement incapable d'offrir plus de six mois de travail par année à ceux qui y travaillent, pour un revenu moyen de \$20,000 annuellement. Aussi, les travailleurs doivent y penser à deux fois avant de refuser d'effectuer un travail dangereux.

En 1989, un seul travailleur de la construction a exercé un droit de refus en vertu de la loi 17. C'est bien peu, si l'on considère le nombre important d'accidents. Par comparaison, 26 personnes oeuvrant dans l'administration publique ont exercé un tel droit au cours de la même période. Dans ce dernier secteur, qui possède le taux de syndicalisation le plus élevé au Québec, les travailleurs peuvent s'appuyer sur une meilleure sécurité d'emploi.

«*Sur les chantiers de la Manic, ce n'était pareil, raconte Romuald Michaud. Les travailleurs avaient les*



moyens de faire respecter leurs droits; le nombre d'accidents du travail était beaucoup moins élevé parce que nous refusions d'exécuter des tâches que nous jugions dangereuses

pour notre santé.»

Aujourd'hui à la retraite, Romuald Michaud fut, pendant les années 60 et 70, délégué sur les chantiers de la Manic avant de deve-

Pas de blessés, pas d'accident!

Un exemple parmi d'autres. Le 6 mai dernier, une équipe d'une quinzaine de travailleurs s'affaire à des travaux d'agrandissement à l'école Sacré-Coeur, à Mascouche. Aux commandes d'une rétrocaveuse, un entrepreneur autonome creuse près d'un poteau électrique qui supporte deux transformateurs. Le terrain finit par céder, emportant le poteau qui s'écrase contre la bâtisse.

Le choc des transformateurs sur la partie en construction de l'école provoque une explosion, causant une panne de courant. «*J'ai vu une énorme boule de feu*», a raconté un travailleur, qui se demande encore comment cet incident n'a pas causé de dommages plus importants.

Comme aucun travailleur n'a été blessé, l'entrepreneur n'a pas à faire de rapport à la CSST. En effet, au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, cet incident n'est pas un accident car aucun travailleur n'a subi de lésions professionnelles. Pourtant, selon l'article 5.2.1 du Code de sécurité qui prescrit les normes réglementaires minimales à respecter sur un chantier de construction, «*l'employeur doit veiller à ce que personne n'effectue un travail pour lequel une pièce, une charge, un élément de machinerie ou une personne risque de s'approcher d'une ligne électrique à moins de trois mètres.*»

L'entrepreneur avait également «oublié» d'aviser Hydro-Québec, qui aurait alors coupé le courant électrique.

Dans l'école, les 476 élèves ne se sont jamais doutés qu'ils auraient pu vivre des événements beaucoup plus graves.

nir conseiller syndical pour la CSN-Construction. «*Les travailleurs, tous membres de la CSN, s'étaient donné d'excellentes conditions de travail, probablement l'une des meilleures conventions collectives du Québec. Aucun contremaître ne pouvait forcer un travailleur à exécuter un travail jugé dangereux. Nous étions 5,000 et nous nous tenions.*»

À la fin des travaux, vers 1980, la situation a toutefois changé. Le décret de la construction a remplacé la convention collective de travail. «*Dès ce moment, le nombre d'accidents de travail a bondi, rappelle Romuald. Nous n'avions plus d'ancienneté, nous ne pouvions plus exercer le droit de refus sans risquer d'être congédiés et les travailleurs des autres organisations syndicales ont pu entrer sur les chantiers. Ils n'étaient pas tous en faveur de l'ancienneté...*», note-t-il.

Le pont de la Sainte-Marguerite

«*C'est du vrai bricolage, du patchage, du rafistolage... Il ne faut pas que ça se répète. Ça ne peut plus durer!*», titrait le journal du Conseil central de Sept-Iles, à la suite de l'effondrement du pont de la rivière Sainte-Marguerite. Cette terrible tragédie, qui a causé la mort de six travailleurs de la construction, le 30 octobre 1984, regroupe à elle seule les principales causes d'accidents du tra-

vail dans l'industrie de la construction.

Dans le mémoire qu'elle a déposé lors de l'enquête publique sur l'événement, instituée à sa demande, la CSN-Construction démontre que c'est le non-respect des normes de sécurité par les employeurs, la précipitation des travaux, les travaux non conformes aux plans et devis, le mauvais état de l'équipement et le laxisme des contrôles sur le chantier qui expliquent cet accident.

L'enquête a permis de constater que le maître-d'oeuvre, soit le ministre du Transport, n'avait pas pris toutes les mesures pour assurer aux travailleurs des conditions de travail sécuritaires: il n'y avait pas de filet de sécurité, les membrures de la grue étaient endommagées, aucun programme de prévention n'avait été élaboré, etc.

Pour les travailleurs de la construction de la région de Sept-Iles, le dossier est accablant pour le principal donneur d'ouvrage de tout le Québec. «*Comment un travailleur peut-il être assuré de pouvoir travailler dans des conditions sûres quand le gouvernement qui promulgue le Code de sécurité ne le respecte pas lui-même?*».

Dernière heure

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons qu'un autre travailleur est décédé, sur le chantier de construction de l'édifice IBM-Marathon, au 1250 de la rue La Gauchetière à Montréal. Marc Maltais, un vitrier âgé d'une trentaine d'années, travaillait sur un échafaud lorsqu'il a fait une chute d'environ 35 pieds.

Selon les premières constatations, l'échafaud n'était pas conforme aux normes de sécurité; le plancher n'était constitué que d'un seul madrier, au lieu de deux, et le garde-corps n'était pas adéquat. Des travailleurs se seraient antérieurement plaints au comité de sécurité du chantier du peu de sécurité qu'offrait cet échafaud.



Le tristement célèbre échangeur Turcot, à Montréal, où sept ouvriers ont été tués, lors de sa construction, parce qu'on avait négligé de vérifier la résistance d'un coffrage et son échafaudage avant la coulée de béton.

Pas de prévention

Les travailleurs attendent depuis plus de dix ans que le gouvernement du Québec promulgue les articles de la loi 17 qui ne s'appliquent pas à la construction, dont celui concernant la présence d'un représentant à la prévention. Même s'il a le pouvoir de le faire, le gouvernement refuse d'agir et demande d'abord aux parties de s'entendre entre elles.

«C'est évident, les entrepreneurs ne veulent pas permettre à des représentants de travailleurs de se promener sur les chantiers et de veiller au respect des normes de sécurité, explique Olivier Lemieux. Pour les patrons, la prévention nuit à la progression des travaux.»

Pourtant, les accidents du travail coûtent cher aux entrepreneurs. En 1988, leurs cotisations ont représenté 16% de l'ensemble des montants versés à la CSST, soit plus de \$226 millions. Pour chaque heure travaillée par les personnes à leur emploi, les entrepreneurs ont remis à la commission en moyenne \$2.00 chacun.

«Plutôt que d'investir dans la sécurité et de tenter de diminuer leurs cotisations, les entrepreneurs cherchent par tous les moyens à se soustraire à leurs obligations. Ils préfèrent laisser de côté les normes de sécurité, augmenter les cadences de travail, note Olivier Lemieux. Sinon, ils cherchent à se soustraire aux conditions du décret ou encore à embaucher des travailleurs qui ne détiennent pas de carte de compétence. En fait, la plupart d'entre eux ne pensent qu'à venir dans l'industrie de la construction pour s'emplier les poches rapidement, sans tenir compte des lois et des règlements.»

Des aventuriers

«C'est bien connu, ça prend une brouette et une pelle pour devenir entrepreneur.» Louis Germain est entrepreneur général depuis une dizaine d'années. Il remarque que depuis 1976, au moment où le gouvernement adopte la loi créant la catégorie des entrepreneurs autonomes, la sous-traitance a pris beaucoup d'ampleur. En outre, le laxisme de la Régie des entreprises en construction, qui distribue des licences sans contrôles très sévères, a permis à un nombre considérable de personnes d'obtenir une telle licence.

Aujourd'hui, ils sont plus de

Victimes du travail clandestin

Ce matin-là, vers les cinq heures, au printemps 1989, une camionnette ramasse six jeunes dans une petite ville de la Rive-Sud de Montréal pour les conduire dans un édifice du centre-ville. Le travail consiste à démolir des locaux et à refaire des murs.

Pour accélérer le travail, on a laissé de côté toutes les normes de sécurité. Soudain, une partie du plafond s'écroule sur deux jeunes qui sont blessés gravement à la tête. Sans expérience ni carte de compétence, les travailleurs ne portent pas de casque de sécurité, qu'aurait dû leur fournir l'employeur. Ce dernier ne leur avait pas dit que le travail comportait des risques.

Le responsable des travaux est bien embêté; pour faire progresser leurs négociations, les organisations syndicales avaient menacé de visiter tous les chantiers et de les fermer. Il fallait donc terminer les travaux au plus vite. Pour ces jeunes, chez qui la panique commence à s'installer, plus question de continuer, les blessés doivent être amenés à l'hôpital.

Le responsable hésite longuement. Comment déclarer cet accident survenu au cours de travaux exécutés dans la clandestinité? Il propose un compromis: on continuerait le travail jusqu'à midi, puis on ramènerait les jeunes chez eux.

Pendant que les travaux se poursuivent, les deux hommes, âgés d'une vingtaine d'années, tentent de ne pas perdre conscience.

19,000, dont 84% emploient cinq travailleurs et moins. La concurrence est devenue tellement forte que plusieurs «coupent» leurs soumissions pour pouvoir obtenir des contrats. Sur le chantier de la rue Meilleur, la compagnie qui a obtenu le contrat avait présenté une soumission de \$400,000 inférieure au plus bas soumissionnaire.

Aussi la majorité des entrepre-

neurs entrent et sortent de l'industrie, font faillite et repartent en affaires sous un autre nom. «Avec le système pyramidal de sous-traitance qui s'est installé, plusieurs ne sont que de passage dans l'industrie et recherchent le profit facile. Les premières mesures qui sont négligées sont celles qui concernent la santé et la sécurité des travailleurs», conclut le président de la CSN-Construction.

L'ÉDUCATION PLUS QUE JAMAIS!

Par Lucie Laurin

« Il faut que le Québec investisse dans l'éducation, déclare Denis Choinière, président de la FNEEQ. Certes, on a fait un bout de chemin sur la voie de la démocratisation. Mais la mondialisation des marchés, les changements technologiques — qui ont un impact important sur la formation professionnelle —, les progrès de l'idée d'indépendance, le vieillissement de la population, ont fait naître le besoin de nous donner un nouvel élan pour réclamer un rafraîchissement du système. »

Les délégué-es au congrès de la FNEEQ auront l'occasion de discuter du système d'éducation qu'ils souhaitent, en faisant connaître les modifications qu'ils veulent voir apporter à la Plate-forme CSN en éducation, dernière étape avant l'adoption définitive du document. Il est à prévoir que les orientations de la plate-forme, qui fait état des gains en éducation pour les francophones et les femmes et du peu de progrès pour les classes défavorisées, et revendique la poursuite des efforts de démocratisation, rallieront aisément les congressistes.

Les comités

Ces derniers adopteront les priorités des comités pour les deux prochaines années. Le comité école et société aura à compléter ses analyses sur la précarisation dans l'enseignement, poursuivre son travail sur la formation professionnelle, développer un dossier sur le contrôle de l'organisation du travail enseignant en lien avec les propositions du dernier congrès de la CSN, et assurer le suivi du dossier de l'étude-terrain sur les jeunes, leurs valeurs et leurs aspirations scolaires.

Le comité femmes consolidera son travail sur l'accès à l'égalité et le harcèlement sexuel, et développera un dossier sur la pédagogie féministe. Le comité santé-sécurité consolidera son dossier sur la ventilation et analysera les programmes d'aide aux salarié-es,

C'est sous ce thème que s'ouvrira le 21^e Congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, le 11 juin, à Joliette. Le contexte actuel justifie largement, pour la FNEEQ-CSN, l'urgence de rappeler au gouvernement que l'éducation doit redevenir une priorité.

afin de contrer les tentatives patronales de faire passer certaines maladies professionnelles, telles l'épuisement professionnel et l'intoxication par l'air, pour des maladies personnelles.

Le comité de solidarité internationale préparera un projet de jumelage avec l'Association nationale des professeurs du Salvador (ANDES) dans le but d'établir des contacts réguliers et soutenus tant

au plan des conventions collectives que du travail quotidien, et explorera la possibilité de jumelage avec un syndicat de professeurs mexicains; en outre, le comité recommandera l'affiliation de la FNEEQ à la Confédération des enseignants des Amériques (CEA).

Des préoccupations immédiates

Les délégué-es seront saisis du projet gouvernemental de révision de la Loi sur l'enseignement privé proposé par le ministre de l'Éducation Michel Pagé, le 15 mai, ainsi que de la réaction de la fédération. « Ce que veulent les dirigeants politiques, reprend Denis Choinière, c'est, en éducation comme ailleurs, instaurer un véritable libre marché et proposer des modalités de déréglementation pédagogique. Paradoxalement, ce qui cautionne l'existence même du réseau privé d'enseignement, la concurrence, est aussi ce qui menace le plus l'existence individuelle des établissements. Il faut donc protéger le droit à l'emploi des travailleuses et travailleurs des institutions privées. » C'est ainsi que la FNEEQ a repris, à cette occasion, une revendication de la CSN à l'effet de créer un fonds de protection de l'emploi et du revenu pour les salarié-es des écoles privées, ainsi que la revendication du dernier congrès CSN sur l'accès à l'information sur la situation financière de l'entreprise.

À ces sujets diversifiés s'ajoute un projet de création, à l'automne, d'événements spéciaux ayant pour but de favoriser une réflexion collective sur différentes questions professionnelles. Malgré tout, les prochaines négociations dans les cégeps et le privé retiendront, on s'en doute, l'attention des membres d'une façon toute particulière.



Denis Choinière



Le socialisme selon Léon XIII



ans un autre atelier, le lendemain, un professeur de droit de l'université de Sherbrooke, Me Pierre Patenaude, y allait d'un magistral exposé sur les techniques modernes d'enquête et de surveillance en regard des droits fondamentaux des travailleurs. Une démonstration terrifiante, aux accents orwelliens. «Les autorités patronales voient leur contrôle sur les travailleurs décuplé depuis l'apparition des techniques modernes de surveillance, de contrôle et de conservation des données», constate-t-il. Là-dessus, c'est encore une fois un prêtre ouvrier, Benoît Fortin, qui témoigne de son expérience au Hilton «où nous avons été filmés, où une agence de sécurité a été engagée pour nous infiltrer. La direction ne voulait pas d'un syndicat CSN.» Jeanne Lalanne, du Mouvement Action-chômage de Québec, fait au même atelier la démonstration que l'intelligence et l'opiniâtreté peuvent venir à bout de la bureaucratie la plus sclérosée.

Et le socialisme?

Présent deux jours à ce colloque organisé pour souligner l'encyclique de Léon XIII, j'y ai entendu plus de discussions en profondeur sur le socialisme et l'engagement social que durant une semaine de congrès de la CSN... J'y ai vu un évêque français, Mgr Gérard Defois, poliment remis à sa place par un participant lui reprochant de nier que la théologie de la libération ait pu s'inspirer du marxisme dans son analyse. «Vous livrez le point de vue romain», a simplement constaté le professeur de théologie de Laval.

Dans un autre atelier, après avoir rappelé que l'encyclique Rerum novarum avait «constitué il y a un siècle un formidable

Par Michel Rioux

«Affirmer qu'au Québec, le syndicalisme est devenu une institution qui n'est plus remise en question, c'est faire preuve de pas mal d'optimisme. Pendant dix ans au Hilton, on a tenu notre syndicat CSN à bout de bras et rien n'a jamais été acquis.»

C'est Jean-Paul Asselin qui parle. Prêtre ouvrier, il a été des quelques militants qui, à compter de 1976, ont travaillé d'arrache-pied pour évacuer le Local 31 et faire entrer la CSN dans cet hôtel de Québec.

Mais nous ne sommes pas au conseil central de Québec. La scène se passe dans un atelier au colloque sur le centenaire de l'encyclique Rerum novarum. Jean-Paul Asselin répliquait au professeur Jean Sexton, de l'université Laval.

ressort pour déculpabiliser les chrétiens et le clergé en regard de l'action syndicale», Gerald Larose affirmait que de nombreux défis s'imposaient au syndicalisme aujourd'hui. Le premier de ces défis, c'est à son avis celui de la solidarité sociale. «On est actuellement en situation de tension extrême, peut-être même en instance de divorce d'avec des catégories toujours plus larges de travailleuses et de travailleurs déqualifiés, placés sur des voies d'évitement. Il faut réagir d'urgence», a-t-il soutenu.

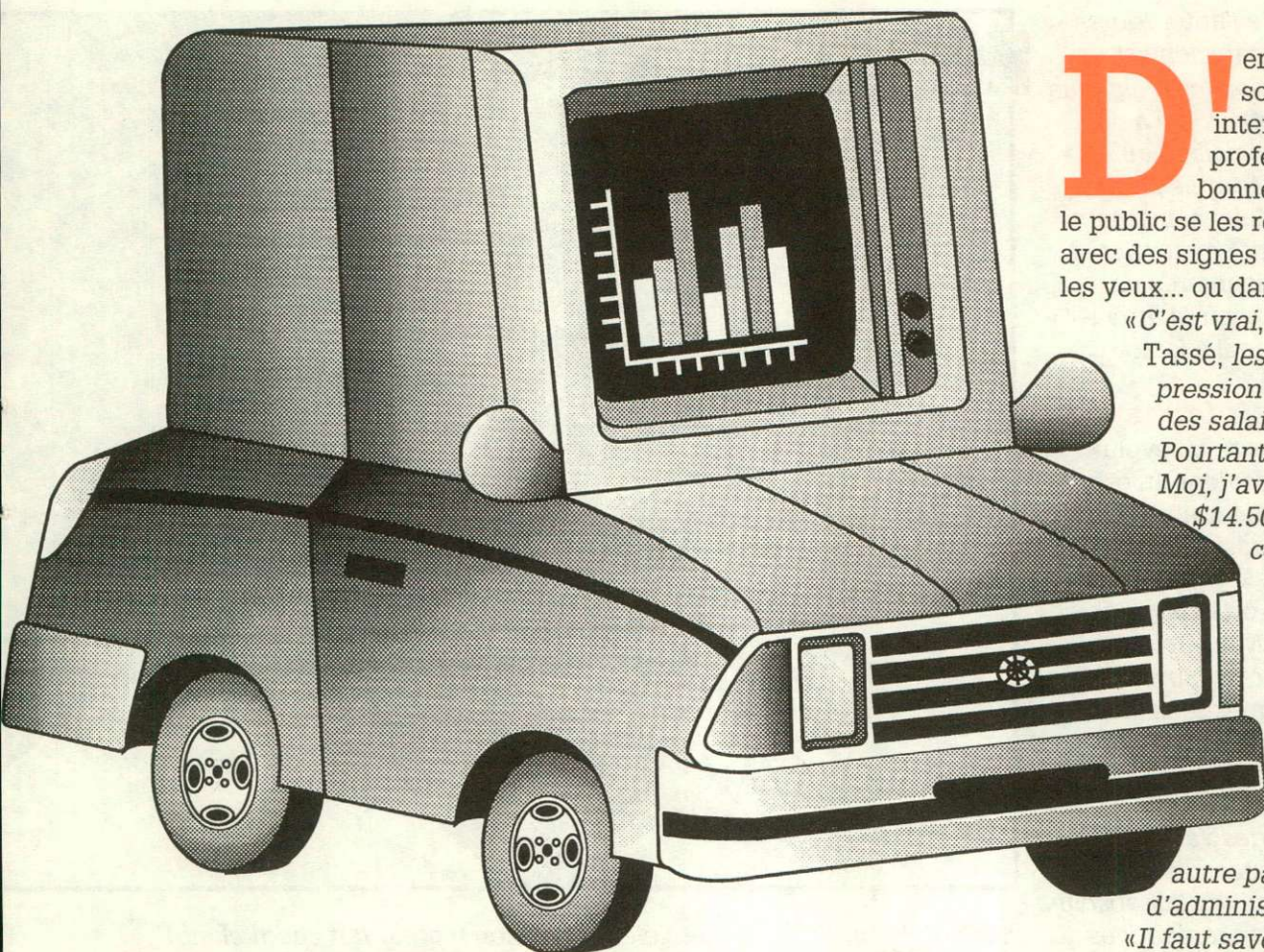
Il devait ajouter qu'il faut se montrer attentif à un cri sourd qui se fait entendre du côté de la démocratisation, de la débureaucratiation. «Il faut repenser les rapports entre les citoyens et l'État, entre les régions et la métropole, entre les syndiqués et leurs organisations», a dit Gerald Larose.

À 87 ans, Philippe Girard, organisateur à la CTCC-CSN dès les années 30, trouve encore la vigueur nécessaire pour témoigner de ses expériences de vie syndicale. «Il faudrait rappeler l'histoire du syndicalisme à l'époque où on allait cogner aux portes pour se faire dire par des parents que la Providence avait été bien bonne de permettre à leur fille de travailler pour un monsieur qui acceptait de lui donner un salaire. Rerum novarum dans notre poche, a-t-il dit dans un atelier, ça aidait dans ce temps-là.»

Et dans un autre atelier où le professeur Rock Denis de l'UOAM et Simonne Monet-Chartrand faisaient le bilan des expériences socialistes au Canada et au Québec, on devait constater que le politique est loin d'être tout entier contenu dans la politique et encore moins dans les partis politiques. Car les idées généreuses qui nourrissent le socialisme — justice, équité, démocratie — ont fait des gains depuis 50 ans. Grâce surtout aux syndicats, aux groupes populaires, aux associations de femmes, aux organisations qui défendent les droits et les libertés. Et aussi, on a pu le constater encore une fois, à des catholiques de gauche qui ne craignent pas de témoigner et, parfois, de payer de leur personne pour l'avènement d'une société plus juste.



Philippe Girard (assis, au centre), en 1935, avec son équipe du Conseil central de Montréal, dont il fut président de 1934 à 1942. À gauche du crucifix, le portrait de Léon XIII.



Vous êtes au volant d'un ordinateur

Par Luc Latraverse

La majorité d'entre nous ne savons pas grand chose sur ce qui se passe à l'intérieur du capot de notre automobile. Plusieurs, même, n'ont pas parcouru le manuel d'instruction qui explique le fonctionnement de la voiture et de ses diverses composantes. Aussi, lorsque nous nous présentons chez notre concessionnaire pour faire réparer notre auto, nous ressemblons souvent à des malades imaginaires qui se pointent chez le médecin. Mais il n'y a pas de carte soleil, au garage, et la facture à \$58 l'heure, plus les pièces, en fait sursauter plusieurs qui rêvent presque de travailler comme mécaniciens, à pareil salaire. Pour vous faire connaître les personnes qui traitent vos voitures, *Nouvelles CSN* a rencontré deux mécaniciens, Réal Tassé et Richard Casavant, membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de garage de la région de Montréal, section Ville-Marie Pontiac-Buick. Ce syndicat a été l'objet d'une fermeture en décembre 1990.

D'entrée de jeu, je souligne à mes deux interlocuteurs que leur profession n'a pas trop bonne réputation et que le public se les représente souvent avec des signes de piastres dans les yeux... ou dans le front.

«C'est vrai, reconnaît Réal Tassé, les clients ont l'impression que nous gagnons des salaires exorbitants. Pourtant, il n'en est rien. Moi, j'avais un salaire de \$14.50 de l'heure. Le coût du mécanicien est environ le tiers du taux horaire chargé par le concessionnaire. Ce taux comprend une partie pour le coût de la bâtisse et une autre partie pour les frais d'administration.

«Il faut savoir que selon les fabricants, comme General Motors dans notre cas, un concessionnaire peut opérer à profit, même si les ventes ne constituent que 25 à 30% de son chiffre d'affaires. C'est donc dire que le gros des opérations de la plupart des concessionnaires provient des ateliers de mécanique et du garage proprement dit.»

Un métier en révolution

«Au début de l'automobile, rappelle-t-il, c'était le forgeron du village qui s'occupait de l'entretien des automobiles. Puis, le métier de mécanicien s'est rapidement développé. Jusqu'à la fin des années 70, ce métier traitait les systèmes de combustion, de carburateur, d'ajustement du distributeur électrique, de mécanique, de transmission, etc... Déjà, une certaine spécialisation s'était installée puisque personne ne pouvait tout connaître, ni tout faire sur n'importe quel type ou marque de véhicule. Mais depuis une dizaine d'années, nous assistons à une véritable révolution de l'automobile. L'introduction de l'électronique a radicalement modifié le fonctionnement des moteurs à injection et de plus en plus, on incorpore des ordinateurs qui contrôlent plusieurs fonctions et comportements du moteur ou des

autres systèmes de l'auto. Alors, maintenant, le mécanicien est devenu un technicien, ce n'est plus seulement un ajusteur. Il y a de plus en plus de spécialisation. Déjà, il y avait différentes classes de mécaniciens. Mais maintenant, il faut constamment se recycler et même les concessionnaires ne parviennent pas à tenir la formation de leur personnel à jour.»

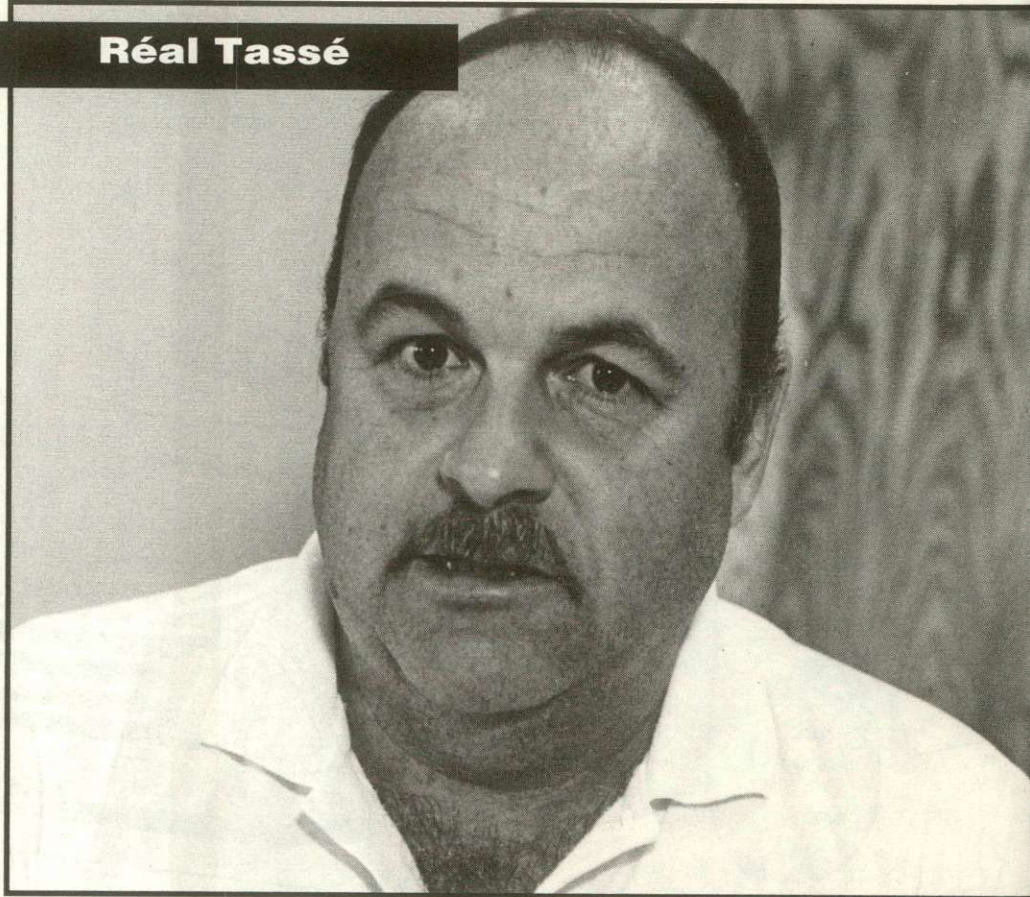
Le privilège de la formation

Dans ce contexte en évolution, la formation devient un gros enjeu puisqu'elle détermine le cheminement professionnel des mécaniciens. Or, à Montréal, c'est un véritable chaos où le favoritisme règne en maître. «Nous avons réglé le salarial et c'est sur le normatif, sur des questions comme la reconnaissance de l'ancienneté et des qualifications pour l'obtention de l'emploi, des promotions, de la formation et des vacances que nous nous sommes heurtés à notre employeur qui voulait absolument conserver ses prérogatives en ces matières, qu'il considérait comme un droit de gérance inaliénable. Comme les groupes de cours comprennent environ une vingtaine de personnes, il y a une sélection qui se fait dans les garages pour déterminer qui suivra les cours. Ce sont ceux qui sont souvent les plus près des patrons qui sont choisis. Ce seront ensuite les mêmes qui auront les meilleurs emplois parce qu'ils auront reçu la formation appropriée.

«Il y a certains concessionnaires qui donnent des cours du soir. Mais General Motors est réticente à fournir sa technologie pour la formation. Souvent, les manuels sont publiés un an ou deux après la sortie des modèles. Or, avec tous les systèmes de détection qui sont installés dans les automobiles d'aujourd'hui, il arrive fréquemment qu'une auto neuve entre au garage quelques jours après avoir été mise sur la route.»

Richard Casavant, qui a terminé son cours de base il y a cinq ans, estime que la formation n'est pas adéquate dans un domaine aussi important que l'automobile: «La formation ne suit pas l'évolution de la technologie. Elle est souvent dix ans en arrière. Quand j'ai terminé ma formation de base, il n'y avait encore rien de

Réal Tassé



disponible sur l'injection et l'électronique. On parle maintenant de donner une formation qui comportera alternativement des périodes de cours et des stages en milieu de travail. Mais c'est encore loin d'être envisageable sur une grande échelle. Il y a également des discussions, au comité paritaire provincial, pour tenter d'uniformiser la formation dans les différentes régions et donner une seule carte de compétence reconnue dans toute la province, ce qui n'existe pas présentement. Mais au rythme où se produisent les changements technologiques dans le domaine de l'automobile, il y a un énorme rattrapage à faire et il devra se faire au plus tôt.»

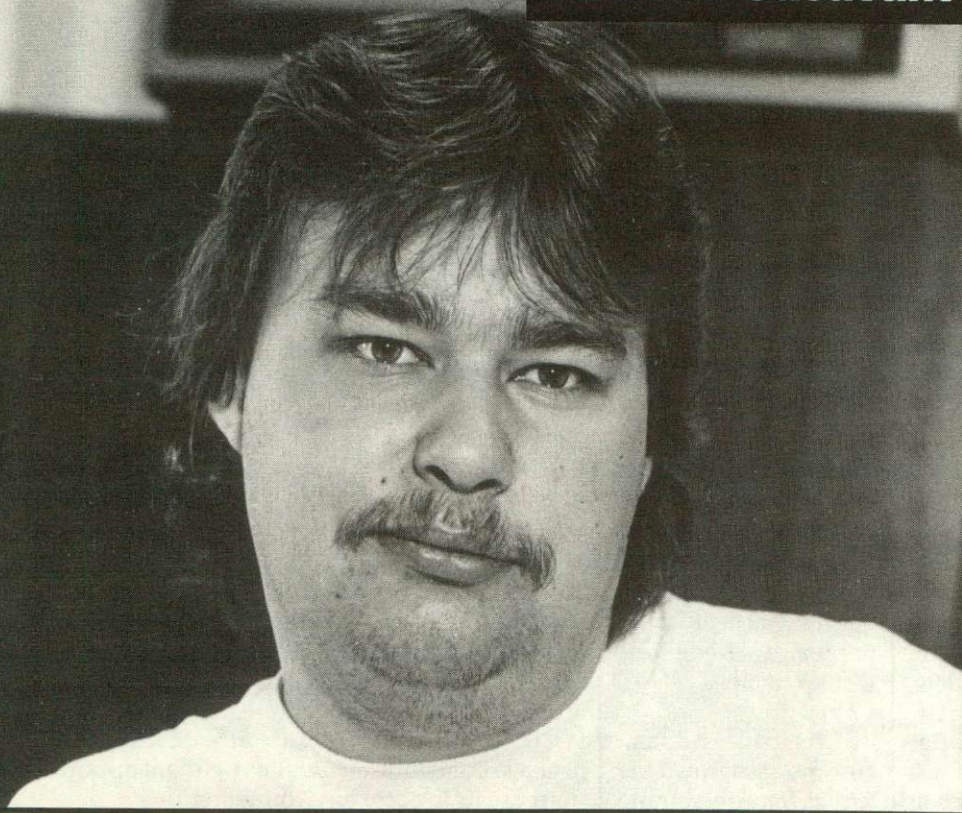
Et la formation du public?

«Tu serais surpris de voir combien de personnes ne savent même pas comment changer un pneu crevé», révèle Réal Tassé. Plusieurs ne sont pas capables d'ouvrir un capot, de vérifier les huiles. Je connais quelqu'un qui a ouvert son capot quand son auto est tombée en panne. Il a constaté que le moteur était là et il a tout simplement refermé le capot. Quand le client se présente au garage, il ne peut souvent pas expliquer correctement à l'aviseur technique quel est le problème.

«Mon moteur fait cling! clang!» Rarement, le mécanicien sera invité à procéder à un essai sur route avec le client ou même à lui faire préciser comment il a perçu le problème et dans quelles circonstances. La communication est inexistante. On interdit l'accès au garage aux clients. Souvent, il y aurait de la prévention à faire et des suggestions au client pour qu'il entretienne mieux son véhicule ou qu'il le manipule correctement. Mais les concessionnaires estiment qu'on coûte cher. Le temps qu'on passerait avec le client ne peut pas être refilé au fabricant sur les frais de garantie. Il considère donc cette approche comme une dépense. Les programmes de garantie comprennent des barèmes pour les différentes réparations. Ces barèmes sont cependant inférieurs au taux horaire chargé par le concessionnaire. Mais souvent, le temps consacré à trouver le problème n'est pas comptabilisé. Il faut qu'on justifie chaque minute que nous chargeons.

«Par ailleurs, il y a des cours de base qui se donnent à l'éducation des adultes, sur l'automobile, dans certaines commissions scolaires ou dans certains cégeps. Mais le public, en général, est très mal renseigné.»

Richard Casavant



Le rôle du vendeur

«Si les vendeurs jouaient vraiment leur rôle, ils ne se contenteraient pas de simplement remettre les clés de la voiture au client qui achète une auto. C'est très rare que le vendeur va montrer au client comment les différents appareils et systèmes fonctionnent, et faire un essai sur route pour passer en revue le mode d'opération du véhicule. J'ai déjà eu affaire à un client qui se plaignait que son appareil radio ne fonctionnait pas bien. Il ne pouvait pas s'arrêter sur un poste puisque, par inadvertance, il avait appuyé sur le bouton du syntonisateur automatique.

«Il y a très peu de complicité entre les vendeurs et les mécaniciens. Pour les patrons, il n'y a pas de rapport entre ces deux services. D'ailleurs, le mode de rémunération étant différent, taux de base avec commission pour les vendeurs et taux fixe dans notre cas, la gestion de notre temps de travail n'est pas la même.

«Pour les concessionnaires nord-américains, le service était secondaire. Ils commencent juste à réaliser que le service devient de plus en plus important. Ils vendaient des voitures neuves et ils étaient satisfaits si le client ne revenait pas, sauf pour en acheter une nouvelle. Or, cette approche leur a causé des torts énormes,

face à la concurrence étrangère. Les gens ne changent plus d'auto à chaque année, ni aux deux ans, mais dans bien des cas, ils conservent leur voiture une dizaine d'années. Le service prend donc alors une importance beaucoup plus grande qu'auparavant.»

Qui aller voir?

Doit-on recourir à un mécanicien artisan, comme on a son médecin de famille, avant d'aller chez le concessionnaire comme on va à l'urgence ou directement chez un spécialiste?

«C'est bon d'avoir un garagiste de confiance qui coûtera moins cher que le concessionnaire pour faire certaines vérifications d'urgence, d'autant plus que chez les concessionnaires, comme dans les hôpitaux, il y a une liste d'attente et l'attente est plus longue. Toutefois, avec la disparition d'un grand nombre de garages au profit des postes "libre service", il y a de moins en moins de petits garages et ils peuvent de moins en moins se payer les équipements sophistiqués et coûteux, nécessaires aux réparations électroniques et autres. Souvent, ce n'est pas que les mécaniciens artisans ne veulent pas s'occuper des nouvelles voitures, mais ils ne le peuvent pas. Par contre, ils peuvent donner un bon

diagnostic et souvent, vous n'aurez pas à attendre une ou deux semaines. Si votre auto est encore sur la garantie, il est alors toujours préférable d'aller chez le concessionnaire.»

Le coffre d'outil

Ce que le public ignore, c'est que le mécanicien, même lorsqu'il travaille pour un concessionnaire, doit fournir son coffre d'outil. C'est un équipement qui coûte de 10,000 à 20,000 dollars. Par surcroît, ces outils ne sont pas déductibles de l'impôt sur le revenu. «La personne qui joue du violon dans le métro peut en déduire le coût d'achat de ses revenus. Nous, il y a seulement l'usure que nous pouvons déduire. Or, comme ce sont des outils garantis, c'est très difficile d'en évaluer l'usure. Il y a des représentations qui se font auprès des gouvernements, à ce sujet.»

Le problème de la syndicalisation des garages

Dans la région métropolitaine, il y a quelque 200 concessionnaires et le personnel de seulement 47 d'entre eux est syndiqué. Seul le syndicat de Ville-Marie est à la Fédération de la métallurgie de la CSN. Les autres sont affiliés au local 511 du Syndicat des cheminots (FTQ) que le syndicat de Ville-Marie a quitté, il y a un peu plus d'un an. La négociation se faisait avec une association patronale qui regroupait les concessionnaires syndiqués. Les autres concessionnaires suivent d'assez près ce qui est négocié pour éviter que leurs employé-es se syndiquent. Ils ne désirent surtout pas que la CSN envahisse leur secteur. À tel point, précise Réal Tassé, «que notre employeur refusait de négocier de bonne foi avec nous et a été jusqu'à fermer le garage en accusant la CSN de l'avoir acculé à la faillite. Or, ses offres salariales, nous les avons acceptées. Ce n'était pas une question d'argent. Les recherches que nous avons faites démontrent que ce n'est pas pour ces raisons qu'il a éprouvé des difficultés financières. Il faut dire que notre employeur était le vice-président de l'association patronale du secteur.»

Une Caisse de réjouissance

La Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec vient d'être mise à l'honneur en recevant le Mérite de l'engagement coopératif, dans le cadre de l'édition 1990 du Mérite des gens en mouvement. Cette catégorie vise à reconnaître l'implication régulière d'une caisse dans son milieu de même que sa capacité de mettre de l'avant des projets spéciaux.

D'un dynamisme particulièrement exceptionnel, la Caisse des travailleuses et des travailleurs de Québec a connu depuis 15 ans une progression fulgurante. De 1,2 million en 1976, ses actifs sont passés en 1991 à 78 millions. Mais quand on jette un regard sur la diversification du portefeuille de prêts, c'est



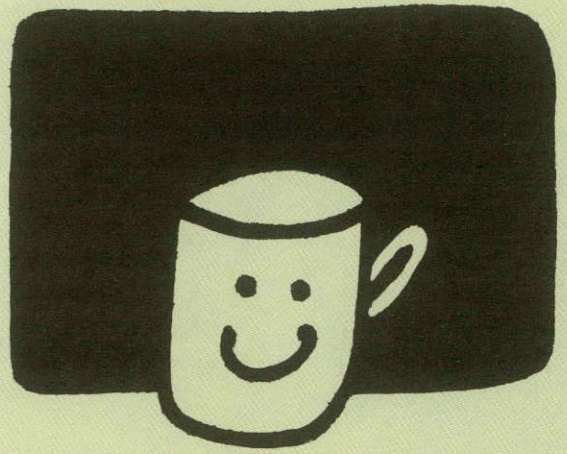
Clément Guimond

là qu'on constate son originalité. Environ 15 millions sont prêtés aux membres individuels; 29 millions le sont pour des projets d'habitations collectives; les coopératives de travail et les entreprises de même type comptent pour 20 millions; et enfin, 7,5 millions sont prêtés à des organisations syndicales, populaires, culturelles et communautaires. La caisse compte 6,739 membres.

Parmi les multiples

initiatives supportées par la caisse, le coordonnateur Clément Guimond n'est pas peu fier de signaler la mise sur pied d'un *Regroupement pour la Paix* dans la région de Québec lequel, en collaboration avec le Musée de la civilisation, a organisé une semaine thématique sur la paix. 1,500 personnes des milieux syndicaux, populaires et culturels y ont participé.

La caisse s'est donné comme slogan *Une force au travail* et comme symbole, un trèfle. Comme le souligne Clément Guimond, le trèfle est l'image vivante du regroupement, de l'association source de force et de vitalité. «*Il exprime bien les trois volets qui caractérisent notre caisse soit l'union, le conseil et le respect*», dit-il.



Une tasse à la santé de l'environnement

À l'occasion du mois de l'environnement, la CSN et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN ont distribué 1,000 tasses aux personnes qui travaillent dans les locaux de la CSN à travers la province afin de les sensibiliser à la contribution qu'elles peuvent apporter pour assainir notre environnement.

L'utilisation d'une tasse, plutôt que de verres en mousse de polystyrène, est une des façons de faire quotidiennement notre part pour sauvegarder la qualité de l'environnement et prévenir des problèmes de santé. En effet, une enquête auprès des employé-es de la CSN estime à plus de 4 verres de café, en moyenne, la consommation quotidienne de chaque personne. Ces verres en polystyrène constituent une source importante de déchets qui sont difficilement biodégradables.

Réplique

Y a-t-il une seule véritable indécence?

Dans le numéro du 12 avril de Nouvelles CSN, à la chronique Billet, on prétend que le RCM, au pouvoir à Montréal, vient de lancer une attaque tous azimuts contre les affiches qui ne répondraient pas à ses critères de bon goût (sic). Si l'auteur a écrit cela au nom de la liberté d'expression, c'est sans aucune nuance par rapport à l'objectif que vise le nouveau règlement de la ville de Montréal. En a-t-il pris connaissance?

Il est pourtant bien clair: il ne vise que les établissements qui exploitent le sexe et l'érotisme, en leur interdisant d'exposer à l'extérieur, ou dans un endroit visible à l'extérieur, toute image repré-

sentant le corps humain. Le règlement ne concerne donc que les «commerces» de sexe et d'érotisme. Il ne s'agit donc pas d'interdire toute affiche ou exposition d'images de corps nus.

Un commerce par définition vend; ceux-là vendent du sexe et de «l'érotisme» douteux et, pour ce faire, utilisent tout ce qu'ils peuvent pour vendre leur «marchandise». Ces images, on peut les voir en particulier à Montréal aux coins de Saint-Laurent et Sainte-Catherine. Nous vous laissons le soin d'en apprécier la qualité artistique.

Cette initiative du RCM nous réjouit, car elle tente de faire disparaître ce type de représentation

du corps humain et, disons-le, en particulier du corps des femmes. Nous nous battons depuis de nombreuses années pour que la publicité reflète davantage nos aspirations, l'égalité entre les sexes, et ne représente plus les femmes comme des objets. Tout comme nous nous battons sur d'autres fronts. La lutte des femmes, nous l'avons toujours dit, se mène en même temps, sur plusieurs fronts. Celui de la pornographie et de la violence faite aux femmes en est un.

Combien de femmes se sentent embarrassées et choquées à la vue de ces corps exposés dans des positions dégradantes? Combien ce type de publi-

cité contribue-t-elle à maintenir une image dégradante des femmes?

D'autre part, ce nouveau règlement ne vise pas à empêcher ce genre de commerce d'exister et les pornographes continueront d'opérer. Mais à tout le moins nous serons épargnées de l'agression visuelle quotidienne que constitue ce type d'affichage. Si on peut s'interroger sur la nature des services qui s'y rendent, ce n'est pas l'objet du règlement.

Non, nous ne sommes ni bigotes ni des punaises de sacristie (sic). Nous voulons tout simplement pouvoir circuler en paix, sans baisser les yeux, dans tous les quartiers de nos

villes. Il existe des réglementations concernant l'affichage. Une des plus célèbres concerne l'obligation d'afficher en français à l'extérieur pour préserver le caractère francophone de notre environnement. En quoi il serait plus répréhensible de vouloir réglementer l'affichage de pornographie pour créer un environnement digne et respectueux des femmes?

Il semble bien, une fois de plus, que ces sensibilités atteignent les femmes mais échappent aux hommes, du moins à l'auteur du billet. Dommage!

Monique Simard,
Danièle Hébert,
Fernande Clément

Une coalition contre la réforme Côté

Une large coalition a été formée pour manifester une opposition au démantèlement graduel du système de santé et de services sociaux, que laisse entrevoir le projet de réforme du ministre Marc-Yvan Côté. Regroupant des associations représentant des aînés-es, des consommateurs, des groupes populaires et des organisations syndicales, dont la CSN, la coalition a présenté, lors d'une conférence de presse, un portrait assez sombre des effets découlant de certaines mesures du projet de loi 120.

Selon Mme Yvette Brunet, de l'Association québécoise de la défense des droits des retraité-es et des pré-retraité-es, l'introduction de frais aux usagers, comme le ticket-orienteur et l'impôt-services, ainsi que les mesures de privatisation envisagées par la réforme, constituent un changement majeur au contrat social existant. «À terme, a-t-elle souligné, on risque de se retrouver avec un système à deux paliers: un réseau public à accès limité pour les personnes

pauvres et la classe moyenne, et un réseau privé accessible aux personnes les plus fortunées.»

Le regroupement demande au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision de se retirer peu à peu du champ de la santé et des services sociaux. Le projet de loi, présenté et débattu en commission parlementaire, remet en cause les principes à la base de notre système,

soit son accessibilité, sa gratuité, son universalité et son caractère public. Le ministre a déjà signifié qu'il entendait l'adopter d'ici la fin de la présente session parlementaire, en juin.

La CSN a entrepris une campagne de sensibilisation, avec affiches et dépliants, pour mettre en évidence les aspects négatifs de la réforme du ministre Côté.



Madame Yvette Brunet, de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités, M. David Woodsworth, de la Coalition des aînés, et Monique Simard, vice-présidente de la CSN.

Le français au travail *ça s'impose!*

Préparé par l'Office de la langue française, le *Vocabulaire de la téléphonie* vous suggère des expressions correctes pour certaines locutions anglaises et donne l'équivalent français de plus de 200 termes anglais. Ce petit lexique vous propose aussi un protocole simple et courtois à utiliser lors de vos communications téléphoniques au bureau. Par exemple, il est préférable d'utiliser des formules comme: un

instant, s'il-vous-plâit; un moment, je vous prie; ne quittez pas; et non pas: gardez la ligne ou restez sur la ligne.

Remplacer la forme fautive:

1. Signaler un numéro: composer un numéro, faire un numéro; 2. La ligne est engagée: la ligne est occupée; 3. Code régional: indicatif régional; 4. Local et extension: poste (numéro de poste); 5. Longue distance: interurbain, appel interurbain, com-

Le vocabulaire de la téléphonie

munication interurbaine; 6. Touch-Tone: un téléphone (ou poste) à clavier (Touch-Tone est une marque de commerce de Bell Canada); 7. Si ni pagette, ni messenger, ni bellboy sont des mots français, comment appelle-t-on l'appareil destiné à donner un signal à quelqu'un qu'on désire joindre?: récepteur de recherche de personnes ou récepteur (Bellboy est la marque de commerce du service de recherche

de personnes de Bell Canada); 8. Trouble: dérangement, défaillance; 9. Bottin: annuaire téléphonique (bottin est un nom déposé en France).

Vous pouvez vous procurer le *Vocabulaire de la téléphonie* au coût de \$2,95 chez les Publications du Québec ou en composant le 1-800-463-2100.

Pour toute information concernant votre droit de travailler en français: 514-598-2168.

Amnistie Internationale

Deux êtres humains sur trois sont gouvernés par des dirigeants qui torturent et tuent leurs propres citoyens.

Des enfants sont torturés sous les yeux de leurs parents prisonniers.

Des étudiants sont jetés en prison parce qu'ils veulent changer l'ordre des choses.

Des opposants risquent d'être exposés à des procès inéquitables ou de «disparaître» après avoir été arrêtés - quand ils ne sont pas tout simplement abattus par la police et les «escadrons de la mort».

Le peloton d'exécution, la corde, la chaise électrique: voilà le sort qui attend des milliers de prisonniers.

Les crimes commis par les États sont des crimes contre l'humanité toute entière, mais les gouvernements trouvent toujours des excuses.

Les droits de la personne PEUVENT l'emporter - même quand tout semble s'y opposer. Nous pouvons en témoigner. Les choses peuvent changer.

Amnistie Internationale, créée en 1961, compte plus de 1 100 000 membres dans plus de 150 pays.



30 ANS Y'A TOUJOURS PAS DE QUOI FÊTER...

J'APPUIE AMNISTIE INTERNATIONALE 3516, avenue du Parc, Montréal, Qc, H2X 2H7

15 \$ 30 \$ 50 \$ 100 \$ Autres: _____ \$
 JE DÉSIRE RECEVOIR UN FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CARTE VISA/AMNISTIE

Mode de paiement: Chèque Mandat-poste Nom _____

N° de la carte _____ Adresse _____

Date d'expiration _____ Ville _____ Code postal _____

Signature _____ Profession: _____ Tél.: _____

Numéro d'enregistrement: 0562454-59-08. N.B.: Un reçu pour fins d'impôt est émis automatiquement pour tous les dons de 10 \$ ou plus.

NOUVELLES CSN PARTOUT

Saint-Sauveur

Du Malenfant tout craché!

Raymond Malenfant a gardé son habitude de s'acharner contre la syndicalisation de ses employé-es. Une majorité des employé-es du Manoir Saint-Sauveur avaient signé une carte d'adhésion à la CSN en début d'année. Mais lorsque l'agent d'accréditation s'est présenté au Manoir, il a eu de la peine à s'y retrouver. Des employé-es avaient été congédiés, victime d'une réduction des effectifs, tandis que de nouveaux noms se retrouvaient sur la liste des employé-es, des gens qui n'avaient travaillé que quelques heures au Manoir, des mois auparavant. L'employeur s'oppose en outre à la syndicalisation de certains postes, si bien que tous les pourparlers ont consisté jus-

qu'ici à s'entendre sur l'étendue du personnel syndicable.

Le Manoir Saint-Sauveur connaît par ailleurs des difficultés financières. Malenfant a congédié les trois principaux cadres de l'hôtel pour les remplacer par des gens de son clan. Cette mesure ne semble toutefois pas assurer le succès définitif de l'entreprise: plusieurs camions remplis de téléviseurs, de meubles et de literie ont quitté le Manoir ces dernières semaines pour être redistribués dans les autres hôtels du groupe Universel. Si la banque retire le tapis de la marge de crédit, il aura sauvé quelques meubles...

Berthier

Tous les prétextes sont bons

Canron annonçait, le 6 mai courant, la fermeture définitive de son usine de Berthier, le 12 juillet prochain. La compagnie a fait valoir qu'elle souhaite regrouper ses quelque 20 usines canadiennes en une dizaine d'unités de production.

Les 23 employés de Canron ont entrepris de s'opposer au projet de fermeture. Ils se sont notamment adressés au député fédéral de Berthier, le ministre Robert-René de Cotret, qui aura peut-être quelques pensées compatissantes pour ses commettants sur le point de voir s'abattre sur eux la guillotine.

En attendant, ces derniers ont demandé à la compagnie si certains d'entre eux pouvaient être relocalisés dans les autres usines du groupe, à Saint-Jacques de Montcalm et à Brossard; mais les dirigeants de Canron

n'ont à la bouche que les mots «*nouveaux équipements plus performants*», lesquels permettront de réduire les emplois. Une nouvelle fournée de travailleurs sera donc sacrifiée dans l'arène de la technologie.

Labelle

Pas cette fois!

Les employé-es de Reliures Caron et Létourneau, à Labelle, ne retourneront pas au travail aux mêmes conditions que par les années passées. Pour donner leur chance aux nouveaux propriétaires, aux prises avec des dettes à court terme, les 50

employées, des femmes en très forte majorité, avaient accepté des augmentations minimes depuis cinq ans. Mais les dettes à court terme n'existent plus, et les travailleuses étaient en droit de s'attendre à une certaine ouverture de la part de la partie patronale. Or, non seulement le patron ouvre-t-il le robinet salarial au compte-goutte, mais il veut en plus revenir en arrière sur des points importants de la dernière convention, comme l'ancienneté. Mais cette fois, les choses ne se passeront pas de la même façon. Les employé-es ont pris un vote de grève à 95% la semaine dernière, et tout indique qu'on se dirige vers un débrayage. À l'heure actuelle, le salaire moyen dans cette entreprise est d'environ \$6 l'heure.

Drummondville

Oui papa!

Les 130 employé-es des Industries Karhu, à Drummondville, ont finalement signé une convention collective de trois ans qui se défend tout à fait bien: des augmentations salariales de 5.4%, 5.7% et 5.8%.

Les employé-es du fabricant de bâtons de hockey professionnels en sont encore à se demander pourquoi leur patron a déployé toute cette mise en scène: un lock-out de quatre jours, au terme desquels une séance de négociation était antérieurement prévue. En général, quand on ferme boutique, on ne planifie pas une séance de négociation... À tout hasard, les employés avaient entretemps pris un vote de grève, histoire de ne pas laisser au patron l'initiative de les rappeler selon son bon vouloir.

L'employeur avait évoqué une crainte de sabotage pour justifier le lock-out. Après coup, les employés en viennent à la conclusion que le patron voulait tout bonnement démontrer que c'est lui, le «boss», le papa qui veut bien reprendre les enfants à la maison...

Joliette

À l'an prochain, si tout va bien

Les 17 employés du seul garage syndiqué CSN sur le territoire du Conseil central de Joliette, Garage Francoeur et Gagné, viennent de signer leur deuxième convention collective à l'issue d'une joute serrée avec la partie patronale. La convention de deux ans offre une augmentation de 5% la première année, mais comme les offres patronales étaient trop chiches pour la seconde année, le patron évoquant la précarité de l'industrie à l'heure actuelle, le syndicat a proposé une clause de renégociation salariale avec droit de grève dans un an. Si la situation économique est plus favorable à ce moment là, comme tout le monde le souhaite, la stratégie syndicale devrait être rentable.

La diva et les réfugiés

« **Q**uand vous êtes réfugié, vous n'avez pas de pays, pas de papiers, et l'on vous exploite facilement. » C'est le lot actuel de 15 à 17 millions d'humains. Est-ce assez pour émouvoir, pour faire bouger? Je veux ici rendre hommage à une grande soprano lyrique qui ne s'embarrasse pas de statistiques pour parler des réfugiés. Barbara Hendricks s'attache à semer l'espoir quand elle se retrouve, comme ambassadrice du Haut Commissariat de l'Onu pour les Réfugiés (HCR), depuis quatre ans, dans des camps de réfugiés en Asie et en Afrique.

« Je ne suis qu'une humaine parmi d'autres... tentant de vivre conformément à ce que je crois... essayant de demeurer vigilante pour ne pas devenir trop repue de confort ». Ainsi s'exprime cette Diva dans son entrevue à David McFarland (*New York Times* du 12 mai).

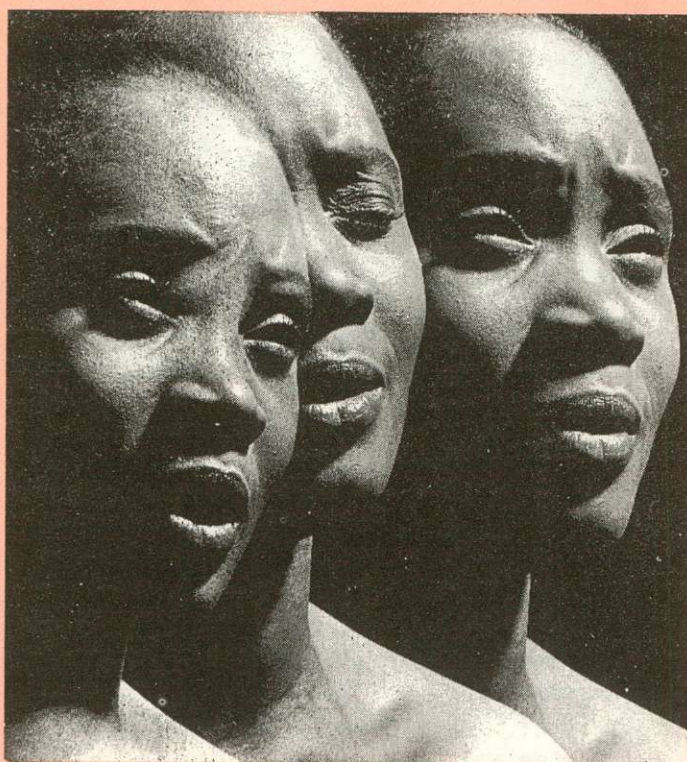
Encore une qui se donne bonne conscience, direz-vous. Non, Madame Hendricks n'est pas la soeur de Machiavel, ni de Talleyrand, ni de Kissinger! « En général nous manquons tous d'information et détenons peu de pouvoir » dit-elle en faisant allusion aux difficultés que les Américains éprouvent à influencer leurs élus par tous les stratagèmes du lobbying. Elle suggère un plan d'attaque fort simple : commencer auprès de gens que nous rencontrons dans la rue, des gens qui n'ont rien pour nous inspirer la crainte. Sans artifice, il faut montrer le sort des réfugiés : « Je parle de ce que je vois dans les yeux d'un enfant-réfugié lorsque je me trouve dans un camp. »

Je ne peux qu'être touché par cette voix simple et réaliste, cette voix de femme qui, avec les succès qu'elle obtient à Milan, Paris ou New York,

avec sa maison en Suisse, pourrait bien pantoufler sur les bords du Lac Léman entre ses tournées, dans l'attente de ses redevances sur 50 disques enregistrés à ce jour. Cette fille de pasteur de l'Arkansas n'entend pas se résigner aux paysages de

de leur côté ». Un de ses objectifs est de faire disparaître du mot réfugié la connotation de peur, comme si la psychose était de contenir une vague d'envahisseurs.

Elle sait, Mme Hendricks, qu'un réfugié doit lutter contre la faim, qu'il a besoin



villages de tentes pour Kurdes, aux entrepôts de Hong Kong où s'entassent les boatpeople vietnamiens, trop aisément qualifiés de « faux réfugiés » par ceux qu'ils gênent.

Pour les réfugiés namibiens ou afghans avec lesquels elle peut être en contact, Barbara Hendricks n'est pas la superstar des *Noces de Figaro* ou de *Roméo et Juliette*. Elle arrive pour ainsi dire incognito : « Je ne me leurre pas en pensant que je suis en train de transformer le monde. Je sais que je touche les gens... je représente l'espoir. » Elle y va de quelques mesures a cappella, « pour leur montrer ce que je fais », mais eux « savent que je suis là pour les aider, que je suis

de soins de santé et de protection. Et c'est là que se rejoignent les deux volets de sa personnalité. La militante des droits humains et la cantatrice ont toutes deux besoin de faire vibrer l'empathie (« je me mets dans les souliers de quelqu'un d'autre »). Le réfugié, nous dit-elle, ne rêve pas, en général, de télé couleur, ni de deux voitures dans un garage.

L'objectif numéro un demeure de « tenter de ramener les gens chez eux », ces gens nostalgiques du pays perdu.

Comment vérifie-t-on si l'on a cette empathie avec des réfugiés du bout du monde? Mme Hendricks rappelle que Peter Brook a fait l'expérience, avec une

troupe, de jouer Shakespeare devant des auditoires qui ne comprenaient pas l'anglais, en Afrique. Parfois, délibérément, on jouait la pièce à la va comme je te pousse... et l'auditoire devenait indifférent, désintéressé; les gens cherchaient à sortir ou parlaient entre eux. Mais si toute la passion du jeu y était, a noté Brook, alors l'adhésion du public était assurée, malgré l'obstacle de la langue.

En musique comme en matière de droits humains, la chanteuse ne croit pas qu'il faille s'adresser nécessairement à un docte auditoire. C'est comme si elle avait à « préparer le terrain » avec toute la joie dont elle rayonne. Pour elle, c'est comme si un ange passait, comme si elle offrait à son public une divinité avec laquelle il puisse se sentir en relation.

Voilà. Il y a loin du chœur d'une chapelle d'Arkansas à la reconnaissance sur la scène internationale — Barbara Hendricks est depuis peu Commandeur des arts et des lettres, en France. Vous goûtez *La Bohème* quand elle vous est servie par Hendricks? Ajoutez-y le plaisir de constater que derrière cette voix il y a une femme qui sème l'espoir, qui donne aux réfugiés l'envie de prendre possession d'un joyau : la liberté dont on les a privés lorsque les canons se sont mis à dévaster leurs champs ou leur quartier. Et dire que le HCR a lui aussi à faire face aux compressions budgétaires (\$340 millions en 1990, comparativement à \$414 millions l'année précédente). Pour les réfugiés, les nantis consentent par année un peu moins de l'effort fourni quotidiennement lors de la Guerre du Golfe! À quand un air grinçant dans le répertoire de Barbara Hendricks?

Clément Trudel

Souvenirs de jeunesse

Le capitaliste Péladeau

Il faut bien lui donner ce qu'il a: c'est un entrepreneur d'une force incomparable. J'ai un certain nombre de souvenirs de Pierre Péladeau. Ils datent de très loin. Je connaissais un peu sa famille, qui vivait à quelques rues de chez mes parents. De cinq ou six ans plus jeune que moi, ce n'est que plus tard que, l'âge effaçant les différences, je l'ai vraiment connu. Nous avons été amis pendant plusieurs années. Étudiant, il organisait des débats ou joutes oratoires publiques pour se gagner, en profits, cent ou deux cents dollars. Puis, au temps des Fêtes, il vendait des arbres de Noël. J'allais le voir dans sa cabane enneigée. Là, nous parlions longuement philosophie, musique. Il avait des études en droit et en philosophie. Il a toujours été un enthousiaste de la musique allemande, en particulier de Beethoven. Le philosophe Nietzsche était son prophète. L'un et l'autre nourrissaient sa propre volonté de puissance, encore en puissance.

À mon mariage, en avril 1949, il n'y eut que trois invités, à part mes deux belles-soeurs et leurs deux amis: sept invités en tout. Péladeau était l'un des trois premiers. Après la cérémonie à l'église Notre-Dame de Montréal, les invités se dispersèrent dans la nature pour le ravitaillement nécessaire, car le vin et les sandwiches avaient disparu dans quelques estomacs la veille. Les invités finirent par réapparaître avec ce qu'il fallait. Alors nous nous amusâmes beaucoup, tout



Au mariage en question, Pierre Péladeau avec Pierre et Marie Vadeboncoeur, et de dos, Gaétan Robert.

particulièrement en nous lançant dans une discussion passionnée et philosophique sur la peine de mort...

Le Journal de Rosemont

Qu'était Péladeau à cette époque? Une dynamo. Un plein de plans. Enthousiaste. Farceur. Extrêmement vivant. Très drôle, avec un fond de tragique. Passionné. Avec snobisme. Une force, tout simplement. Apre, mais généreux, ce qui fait un curieux mélange. On ne s'ennuyait pas avec ce type. Mais il avait des tendances de droite certaines. J'avais, moi, des tendances de gauche.

J'étais sans emploi et je fus amené un jour à travailler pour lui. Sa mère, veuve, lui avait prêté \$1,500 avec lesquels il acheta *Le journal de Rosemont*, minable petit hebdo de quartier faisant huit pages tabloïd. Ainsi commença la carrière

du magnat. En six mois, cette feuille devint un gros hebdo de 48 et même 60 pages, tant Péladeau vendait de publicité dans le quartier!

Le journal était logé dans un sous-sol de la 1ère avenue, à Rosemont, près de la rue Jean-Talon. Péladeau m'avait nommé rédacteur en chef. J'étais d'ailleurs le seul rédacteur... J'avais pour mission de doter à moi tout seul *Le Journal de Rosemont* d'une véritable rédaction. Je faisais tout: l'éditorial, d'autres articles, diverses chroniques, le courrier du coeur, une chronique sur l'éducation des enfants (en collaboration avec ma femme; nous rédigeons les questions aussi bien que les réponses, en nous inspirant du livre du docteur Spock), voire le courrier de la mode, et aussi des annonces originales pour certains clients.

Au début, Péladeau, qui n'avait pas le sou, payait

son rédacteur unique (et en chef) \$10 par semaine!... Cela dura un mois. J'arrondissais ce revenu le samedi et le dimanche à CKVL, comme traducteur de dépêches: \$15 pour ces deux jours. Avec femme et enfant. Ma femme se fâcha. Elle attrapa Péladeau et lui dit péremptoirement que ce régime de famine devait cesser. Il augmenta illico mon salaire à \$30! Lui qui passait pour n'avoir peur de rien!...

La gauche et la droite

L'association ne dura pas un an, cependant. Péladeau et moi étions toujours amis, mais je ne le trouvais pas trop endurable. En outre, je ne prisais pas le genre de journalisme que l'homme d'affaires envisageait. Ce fut là une autre raison de mon départ.

J'étais de gauche assez. Péladeau, lui, résolument de droite. Il m'arrive néanmoins de le revoir avec plaisir. Une vieille amitié ne dépend pas forcément des convictions. Il est tonique, il pourrait ressusciter les morts. Il a toujours été absolument naturel. Il parle comme il marche. Mais lui, qui passe pour être tout d'une pièce, est complexe. Un jour, nous avons fait un numéro sur les petits orphelins, en y mettant (du côté rédaction) tout le trémolo nécessaire. Résultat (recherché et désiré par Péladeau): le numéro provoqua l'adoption de deux ou trois bambins d'une crèche. Ceci est très caractéristique de lui: avoir des mouvements de ce genre, qui relèvent de son sens du tragique et aussi d'un sentiment qui s'exprime avec une sorte de brusquerie, comme quelqu'un qui serait de mauvaise humeur...

Pierre Vadeboncoeur

LA RÉPONSE DES MÉDECINS...



FLASH

« Tout gouvernement n'est qu'une association secrète de voleurs et d'assassins. »

LECTURE

OUTRAGE A CHEFS D'ETAT

LYSANDER SPOONER

LES BELLES LETTRES

OUTRAGES À CHEF D'ÉTAT,
Lysander Spooner, LES BELLES
LETTRES, 204 p.

Qui a écrit cette phrase citée en titre? Voltaire? Bakounine? Un soixante-

huitard quelconque sur un mur de Paris?

Vous n'y êtes pas du tout. C'est Lysander Spooner.

QUI??? Lysander Spooner, un juriste américain qui a vécu de 1808 à 1887, à une époque où le respect des puissances établies était une règle quasi universelle.

Et il s'en paye toute une tranche, maître Spooner. Ce n'est pas sans raison que son pamphlet, une sorte de réquisitoire contre la Constitution des États-Unis et ses autres lois, est publié dans la collection Iconoclastes de la maison d'édition LES BELLES LETTRES. Qu'on en juge: «Sans qu'on lui ait même demandé son consentement, l'individu se trouve de toutes parts entouré par un gouvernement auquel il ne saurait résister, un gouvernement qui, sous peine de châtiments graves, l'oblige à

donner son argent et ses services... Bref, il se trouve dans une situation telle, sans l'avoir voulu, que s'il utilise le vote, il sera peut-être un maître; s'il ne l'utilise pas, il sera nécessairement un esclave», écrit-il à propos du droit de vote. Et les gouvernants, alors? «Les maîtres officiels, empereurs, rois et parlements, ne sont aucunement les véritables maîtres de leur pays. Ils ne sont guère que de simples instruments dont font usage les riches... Peut-être est-ce dans notre pays plus que partout ailleurs qu'il apparaît avec le plus d'évidence que ces vendeurs d'argent meurtrier, ces hommes sans entrailles, sont les véritables maîtres; qu'ils gouvernent pour les motifs les plus sordides et les plus intéressés; et que le gouvernement qu'on voit, les présidents, les sénateurs, représentants, comme on les appelle, ne sont que leurs instruments.»

Vous en voulez davan-

tage? Voici comment il explique que le bandit de grand chemin vaut mieux que le gouvernant: «Il ne prétend pas avoir le moindre droit à votre argent, il ne soutient pas qu'il l'utilisera dans votre intérêt... Il ne continue pas de vous "protéger" en vous ordonnant de vous incliner devant lui et de lui obéir... en vous marquant d'infamie par le nom de rebelle, traître et ennemi de la patrie, en vous fusillant sans merci si vous contestez son autorité ou résistez à ses exigences.»

Et ainsi poursuit-il durant 204 pages, massacrant minutieusement, lentement et avec un plaisir évident, mais toujours en examinant tout «selon les principes généraux du droit et de la raison», l'ordre des choses de son époque.

De son époque?... Y a-t-il quelque chose de fondamental qui a changé aux États-Unis depuis 100 ans?...

Jean-Pierre Paré

MUSIQUE

Nos choix pour le Festival de jazz de Montréal

28 juin

Indéniablement, la soirée d'ouverture avec le pianiste **Dave Brubeck**. Pour la première partie. Le pianiste, âgé de 70 ans et auteur de *Blue Rondo A La Turk* et de *Take Five*, sera accompagné de son quartet. Mais aussi pour la deuxième partie alors que **Dave Brubeck** et **The Tudor Singers** interpréteront *To Hope! A celebration*. Une sorte d'oratorio. À la Salle Wilfrid Pelletier, à 20h30.

29 juin

Le pianiste **Adam Makowicz**. Pour le plaisir d'entendre, en solo, des pièces de **Gershwin** (*Porgy And Bess - Summertime*). À 16h30 ou 23h30, à l'Église Saint-Jean-l'Évangéliste.

1er juillet

Le saxophoniste **David Sandborn** et son orchestre. Un jazz accessible. À la Salle Wilfrid Pelletier à 20h30.

3 juillet

À ne pas manquer: le trio du guitariste **Paco De Lucia**. Celui-ci conjugue le flamenco de l'Andalousie avec des musiques plus contemporaines. De Lucia? La dextérité et la sensibilité! **Pat Metheny** dit de lui qu'il «est le plus grand guitariste au monde.» À la Salle Wilfrid Pelletier, à 20h30.

Michel Crête

Afrique, Afrique

Sans aucune hésitation, j'assisterais au spectacle de **Salif Keïta** et ses musiciens. Il émerge de la musique africaine une authenticité, une énergie sans pareil. L'amalgame d'instruments associés au «jazz américain» avec d'autres instruments typiquement africains met en relief des sons et des rythmes qui nous entraînent tout entier. Le 5 juillet, à 21h, à l'Impromptu.

Jacqueline Rodrigue

John Surman

En solo dans une église, là où la sonorité de ses saxos prendront leur mesure, leur envol. Car il s'agit bien, ici, de musique aérienne. D'immenses mélancolies avec, en contrepartie, de l'amplitude et du déploiement. Il ne reste plus qu'à monter au ciel. Le 4 juillet, à 16h30 et 23h30, à l'Église Saint-Jean-L'Évangéliste.

Hélène René

Le World Saxophone Quartet

Indéniablement quatre souffleurs puissants, solistes brillants, réunis dans un ensemble unique dont la création se situe au carrefour de la tradition et de la modernité afro-américaines. Le 29 juin, à 22h, au TNM.

Daniel Simard

Du 28 juin au 6 juillet, environ un million de personnes convergeront vers la métropole pour assister à la 12e édition du Festival international de jazz de Montréal. Un festival qui propose encore un large éventail d'artistes.

Andy Summers

Si je n'avais qu'un seul spectacle à voir dans le cadre du Festival, ce serait celui du guitariste **Andy Summers**. Par curiosité surtout. **Andy Summers** a déjà été membre des **Polices** au côté de **Sting**. Il sera, entre autres, ac-

compagné du saxophoniste **Bill Evans** et du bassiste **Darryl Jones**, deux excellents musiciens qui ont joué sur les derniers albums de **Miles Davis**. Une réunion très surprenante le 28 juin à 18h00.

Tony Williams et Jan Hammer

Ma deuxième suggestion: le spectacle du **Jan Hammer/Tony Williams Group**, qui sera présenté dans le cadre des soirées **Contrastes**, le 4 juillet à 21h00. Une soirée explosive à première vue, si l'on tient compte que le claviériste **Jan Hammer** s'est fait connaître au milieu des années soixante-dix au sein de formations jazz-rock avec les **John McLaughlin**, **Jeff Beck** et **Al Di Meola**, et que **Tony Williams** est reconnu comme l'un des meilleurs batteurs au monde (à tous les points de vue). Ce dernier n'était âgé que de 17 ans lorsqu'il a été recruté par **Miles Davis** (encore lui!) au début des années soixante.

Chico Freeman Quintet ou John McLaughlin

Le saxophoniste **Chico Freeman** en sera à sa quatrième présence au Festival. Il nous réserve une belle surprise puisqu'il sera accompagné de son père **Von**, saxophoniste lui aussi. Le 30 juin à 18h00 constitue un choix déchirant puisqu'au même moment se produira le **John McLaughlin Trio**. On parle ici de fusion entre la musique acoustique, la musique traditionnelle indienne et le jazz fusion.

Louis-Serge Houle



Jan Hammer



Tony Williams



Paco De Lucia



Le jazz québécois est à l'honneur au Festival. Pensons à la pianiste **Lorraine Desmarais** (notre photo) et au **Trio François Bourassa**, au **Spectrum**, le 5 juillet à 18h. Il y a aussi la soirée de clôture avec le gagnant du prix de jazz **Alcan et Uzeb**, le 6 juillet au soir à la Salle Wilfrid Pelletier.

Bon retour de Plattsburg

Le retour triomphal de nos acheteurs du dimanche, qui reviennent des paradis de Plattsburg et d'ailleurs la voiture pleine de toutes ces bonnes choses «qui se donnent quasiment aux États», pourrait n'être qu'une anecdote folklorique de plus sur ces curieuses relations entretenues avec l'empire du sud.

Si ce n'était des dangers réels que semblables pratiques font courir à ce qu'on appelle nos acquis de société. Autrement dit, le prix à payer, aux USA, pour que les cigarettes et l'essence soient moins chers qu'ici, c'est plus de 30 millions de personnes condamnées à une mort plus ou moins lente en l'absence de tout soin de santé accessible.

À 27 ans, Brent McRae quittait un emploi au Texas pour aller travailler pour un nouvel employeur en Californie; il y était depuis deux mois quand il se mit à perdre du poids et à se sentir de plus en plus mal. Après cinq semaines d'analyses et d'examen, le diagnostic fut formel: il devait être opéré pour un cancer du côlon. La facture s'élevait à \$100 000. À sa sortie de l'hôpital, il découvrit que l'assurance contractée chez son ancien employeur et qu'il continuait de payer n'était plus valide. Mais ses problèmes ne faisaient que commencer.

Pendant qu'il était à l'hôpital, McRae avait atteint le délai de carence de 90 jours et était désormais couvert par l'assurance de son nouvel employeur. Il dut s'engager dans un traitement de chimiothérapie d'une durée de six mois, à un coût évalué à \$700 par semaine.

«Après cinq semaines de traitement, alors que j'avais un cathéter dans l'estomac, je me suis rendu au bureau de l'oncologue qui me traitait. Il me fit asseoir, mit ses mains sur mes genoux et me dit qu'il fallait arrêter les traitements, la compagnie d'assurance refusant de payer. Elle estimait que ma maladie existait avant mon engagement chez mon nouvel employeur.»

Ce type de cauchemar, exposé dans un dossier publié récemment dans le *New York Times*, est vécu quotidiennement par des centaines d'Américains, surtout chez les plus démunis. Les soins de santé constituent en effet une jauge infaillible quant au statut social des différentes races qui tentent de subsister dans cette jungle

américaine: 11,7% des Blancs ne sont pas assurés; 20,2% des Noirs ne le sont pas; et 26,5% des citoyennes et citoyens d'origine hispanique (Mexicains, Porto-Ricains, etc.) sont dans la même situation.

Curieusement, ce qui est à proprement parler une jungle apparaît tel un paradis à nos médecins d'ici.

Mais c'est en prenant connaissance d'une récente étude du *New England Journal of Medicine* qu'on arrive à décoder la publicité fallacieuse des médecins, publiée à pleines pages dans les quotidiens ces derniers temps. Les disciples d'Esculape affirment que la réforme Côté «menacera la relation privilégiée qu'ont les patients avec le médecin de leur choix et entraînera la fermeture des cabinets privés, le tout, au profit d'une bureaucratie

coûteuse, envahissante, omniprésente.»

Elle a de nombreux défauts, la réforme Côté. Mais pas ceux-là, justement.

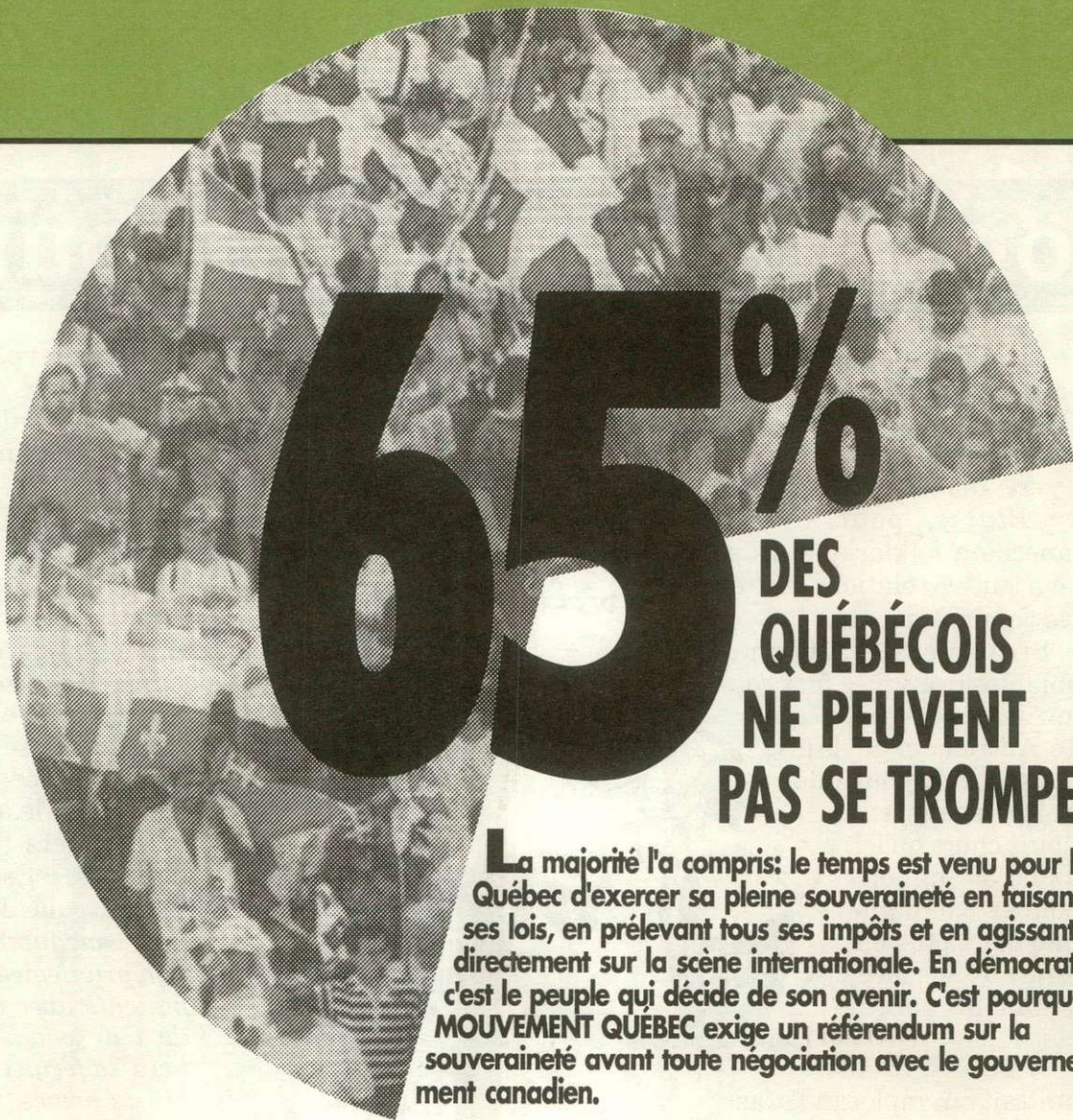
Car c'est précisément au paradis de la médecine la plus sauvagement privée au monde que la bureaucratie se porte le mieux au monde. «Les coûts de la bureaucratie aux États-Unis ont augmenté de 37% entre 1983 et 1987, soit 32,2 milliards US, ou encore \$118 per capita, alors qu'au Canada, ils ont baissé de 161 millions US, soit une baisse de \$6 per capita», ainsi que le rapporte l'étude en question. D'autres chiffres fort éloquentes eux aussi: les Américains dépensent 24 cents de chaque dollar pour la santé en frais administratifs alors qu'au Canada, ces mêmes frais s'élevaient à 11 cents seulement.

En 1987, Mad Dog Vachon, gladiateur des temps modernes, subissait un accident aux USA. Il revenait plusieurs semaines plus tard, accueilli en héros à l'aéroport où il s'était présenté en chaise roulante. «Je reviens chez nous, avait-il dit à la meute de journalistes qui l'attendaient, avec une facture de \$150 000. J'espère que le gouvernement va accepter de la régler.»

Ça s'était réglé. Mais si trop de Mad Dog continuent d'aller acheter à Plattsburg leur savon et leurs bobettes, même les médecins ne pourront plus se fouler le poignet en faisant marcher la castonguette.

Michel Rioux





65%

**DES
QUÉBÉCOIS
NE PEUVENT
PAS SE TROMPER**

La majorité l'a compris: le temps est venu pour le Québec d'exercer sa pleine souveraineté en faisant ses lois, en prélevant tous ses impôts et en agissant directement sur la scène internationale. En démocratie, c'est le peuple qui décide de son avenir. C'est pourquoi **MOUVEMENT QUÉBEC** exige un référendum sur la souveraineté avant toute négociation avec le gouvernement canadien.

LE DROIT DE CHOISIR

MAINTENANT



MOUVEMENT QUÉBEC

OUI! j'adhère au Mouvement Québec parce qu'au-delà de toute partisanerie, j'ai la conviction que c'est au peuple du Québec à se prononcer sur la souveraineté. Le référendum sur la souveraineté est indispensable. Je réclame le droit de me prononcer **MAINTENANT**.

Partout au Québec

1-800-465-3097

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉL. BUREAU: _____ TÉL. DOMICILE: _____

Mouvement Québec 1991,
1600, rue De Lorimier
Montréal, Québec H2K 3W5
Montréal et région (514) 524-6443

CARTE DE MEMBRE 5\$
FINANCEMENT _____
TOTAL _____